# **IOURNAL** HELVETIQUE

## RECUEIL

D E

#### PIFCES FUGITIVES

DE LITERATURE CHOISIE;

De Poësse; de Traits d'Histoire aucienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités intèressantes & curienses, tant de Suisse, que des Pais Etrangers.

### DEDIE AUROL

MARS 1750.



NEUCHATEL DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

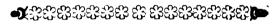
MDCC. L.





## JOURNAL HELVETIQUE,

Mars 1750.



S U I T E de la Réponse de M. D E B O C H A T à des Observations Critiques sur ses Mémoires concernans l'Histoire ancienne de la Susse.

VI. UN peu plus de conoissance de la Langue Celtique auroit empêché l'Anonime de me faire l'Objection suivante: Aban, suivant Mr. de Bochat, étoit le Mot Celtique, qui répond au François Guerre, Bataille. Il conste pourtant que les Gaulois apelloient la Guerre, Bresel.

Oui, il conste que les Gaulois de la Brétagne nomment encore aujourd'hui la Guerre, Bresel\*. Mais prémiérement, il ne conste pas qu'ils désignassent, ni autresois, ni à présent, par Bresel, une Bataille, un Combat. Ils se servent actuellement de Coumbat, &

O 2 an-

<sup>\*</sup> Rostren V. Guerre.

ancienn ment de Stourm & Storm , come les Allemands, pour dire, Bataille, Combat, qui ne font pas finonimes a Guerre. Sccondement, confte-t'il que les Goulos de l'Armorique n'eusent point d'autre terme qui fignifiat Guerre, que leur Bresel? Les Gaulois du Pais de Galles nommoient la Guerre Aban, Eban, Ryffel, Cad, Brwydr, Brwydrm; & pour defigner une Bataille, un Com-La:, ils disent Tinladd, Tinwan, Tindrech, Trin, Thrin, Trafod, Cad, Brwydr, Connen, Brythrich. On a tous ces mots expliqués par Bellium & Pugna, dans les Dictionaires de Davies. Les Irlandois ont de tout autres termes. Ils apellent la Guerre Cogad, Conabuairead Crioc. Une Bataille, Cotugad. Si chaque Dialecte avoit ainsi plusieurs mots pour désigner la Guerre, pourquoi ceux des Gaules n'auroient-ils eû que Bresel? Il faut posseder à fond une Langue, pour décider, que tel mot en est, ou n'en est pas.

VII. J'ai dit \*\*, Que les Gaulois honoroient une Décsse, qui, selon eux, avoit en ses mains la Victoire, & qu'ils la nommoient Andraste. On le tient, ajoutai-je, d'un ancien Historien, que j'indique en marge, de

cette manière, DIO in Neron.

Le

Rostren V. Bataille.

<sup>\*\*</sup> Tom. I. p. 98.

Le Censeur trouve, que le Pussage de Dion cite pour prouver que les Gaulois servoient Andate, ou Andraste, ne le dit point; Es qu'il porte simplement, que les Bretons sacrisionent dans une Forêt consacrée à Andate, Déesse de la Victoire.

Il est vrai, Dion ne nomme pas les Gaulois; il ne parle que des Bretons. Mais il est si certain, que les anciens Habitans de la Grande Bretagne, du nombre desquels étoient ceux dont il s'agit \*, honoroient les memes Divinités que les Gaulois, qu'on peut dire, sans témérité, qu'un tèmoignage, qui fert fur ce sujet pour les Bretons, ne prouve pas moins par raport aux Gaulois. On peut sur-tout le dire à l'égard du Culte d'Andraste, si les conjectures de Dom Jaques Martin; dans son explication de la Colomne de Cussi, sont aussi justes qu'elles sont ingé lieuses \*\*. Il croit que cette Déesse est représentée par une des Figures de cette Colomne, & que l'Andraste de Dion, est la Déette Andarte, dont il est fait mention dans

\*\* Voi. Relig. des Gaul. Tom. II. Ch. IV.

<sup>\*</sup> Leur Païs fut ocupé par les Belges, mais ils s'y remirent en liberté, & formérent le Roïaume des Iceniens où règnoit Bunduica. Voîez BAXTER. V. Britannia. Un Peuple d'anciens Bretons & de Belges Gaulois, n'avoit surement pas d'autre Religion que celle des Gaules.

deux Inscriptions de Die. Feu Mr. de la Ritie, n'étoit pas de ce dernier avis. Mais, outre que les raisons qu'il a donées, ne sont que des Etimologies contestables, puis que les noms, Adraste & Andarte, pourroient être expliqués par le Celtique tout autrement que ce Savant ne les a expliqués, son Opinion ne détruit point l'idée qu'Andraste étoit réprésentée sur la Colomne de Custiy, & conséquemment honorée par les Gaulois de l'Auxois.

VIII. L'Anonime n'aïant pas poussé ses Recherches dans la Langue Celtique jusques aux Dialectes des Gaules, il n'est point surprenant que l'explication des mots de cette Langue, qui n'ont pas été conservés dans l'Allemande, ait laissé quelques doutes dans l'Esprit de ce Savant. Mais ceux qui conoissent l'ancien Allemand, auront été surpris de lire ce qui suit, Il est dissicle de déviner d'où Mr. de Bochat a pris qu'ACH en Allemand reuille dire EAU.

S'il est dificile de déviner, il ne le sera pas de lire quelques Lignes d'un Dictionaire comun; je veux parler de celui de Mr. Wachter, où l'on a un Article sur le mot Ach. Il y est dit que Ach, signifie l'Elément de l'Eau, Elementum Aqua. Aux preuves que l'Auteur en done, je dois ajoûter l'Observa-

tion, que ce terme n'étoit point particulier aux Dialectes de la Germanie. Davies le met au nombre des Mots Bretons, & finonimes d'Afon, ou Avon, expliqués ci-dessus. ACHES, dit-il, idem quod Afon, Rivus Flumen. Mr. Wachter même entendoit aussi dans ce sens Acha; puis qu'il a averti, que c'est de là, que plusieurs Ruisseaux & Rivières portent le nom d'Aa, d'Ach, d'Aha, & d'Achu. Il y en a dans les Gaules, come dans la Germanie. Je les indique dans mes preuves de la Carte ancienne de l'Helvétie.

IX. On s'atend à trouver dans l'Extrait d'un Ouvrage l'opinion de l'Auteur fur les Articles que le Journaliste a jugé à propos de toucher. Cette atente est sur tout naturelle par raport aux points sur lesquels le Journaliste fait quelque Remarque Critique, ou présente de son fond quelque idée nouvelles, qu'il croit plus juste que celles qu'on a eû jusqu'ici: N'admettant ni la raison des deux Etimologies du nom de Pfyn, raportées par Mr. Bluntschli dans l'Article de cette Ville, ni l'Etimologie d'un autre de nos Savans, tirée de Finnon Celtique, qui fignifie Fontaine, Source; j'en ai présenté une quatriéme. Fin, ai-je dit, significit Borne, Limite. Les Gaulois pouvoient avoir ainsi nommé l'endroit dont il s'agit, par la raison qu'il fe trouvoit aparemment à l'extrémité du Territoire d'une Cité ou Comunauté. Ainsi Fines Latin ne seroit que la Traduction du Celtique Fin, dont les Francs ont fait Pfyn. J'apuiai cette conjecture de l'observation, que divers lieux des Gaules, nommés aussi Fines, ou ad Fines\*, sont sur des Rivières, Bornes naturelles entre les Peuples & les Comunautés. Voici coment le Jounaliste 2 doné une idée de tout cela.

"En parlant de l'ancienne Ville de Pfynt "(dit ce Censeur) Mr. de Bochat raporte l'o"pinion de ceux qui veulent que Pfyn, sut "fondé par l'Empereur Constance, & nom"mé Fines ou ad Fines, parce que le Districa "de la Ville de Constance s'étend \*\* jusques là "Une opinion beaucoup plus vraisemblable, "c'est que Ad sines marque, non une Ville, mais une Station où les Voïageurs changeoient de Chevaux. Et par raport à l'idée que Pfyn est Celtique & veut dire Fontaine, il ne saloit pas alléguer les nouveaux Etimologistes, tandis qu'on a le tèmoignage "d'Au-

<sup>\*</sup> On en trouve XVII d'ind'qués dans les l'ineraires, bien qu'ils ne foient pas tous dans la Gaule. Ils font tous dans des Contrées, qui ont été possedées anciennement par des Gaulois.

<sup>\*\*</sup> J'ai dit s'étendoit. Il ne s'agit pas du présent

,, d'Ausone, qui dit, Divona Celtarum lin-

32 gua fons addite Divis.

Je n'ai pas dit, come on pourroit le croire sur la façon dont s'exprime le Censeur, que Ad Fines désignat une Ville. Si j'ai doné à Pfyn, le Titre d'ancienne Ville, ce n'a point été pour faire entendre qu'elle fut déja Ville, du tems des Gaulois, ni même fous les Romains, qui la nommérent en leur Langue Ad Fines. Je n'ai voulu dire autre chose, si ce n'est, que l'endroit est trés ancien. L'Idée du Savant Anonime ne lui ôte rien de fon Antiquité. Il est trés possible qu'elle remontat fort haut, quoi que du tems de la Domination de Rome dans l'Helvétie, le Lieu ne fut qu'une Station, Nom comun aux endroits auxquels on donoit celui de Mansion ou de Mutation, quand on vouloit en désigner l'usage en termes propres. On apelloit Mansion, les Stations ou Logemens esquels les Soldats allans ès Extéditions de guerre, se retiroient pour se reposer au giste; & où il y avoit des provisions, tant pour les Hon m s que les Chevaux, qui s'y portoient des Villes & autres Places voisines: Les Mutations étoient particulièrement affectées aux Postes & Courses publiques \*. Ni l'une ni l'au-

<sup>. \*</sup> BERGIER des Gr. Chemius de l'Emp. Rom. Liv. IV. Ch. IX.

tre de ces espèces de Stations, n'étoient ainsi nommées par raport aux Vo ageurs en général, fans distinction; mais uniquement par raport aux Troupes, ou aux Couriers publics, ou aux Voïageurs à qui le Prince acordoit des Voitures. Du reste, aucun des Itineraires Romains, qui nous font parvenus, ne marquant les Lieux, qui étoient Mansions ou Mutations, que l'Itineraire de Bordeaux à Jérusalem, on ne fauroit afirmer, par raport aux autres Routes, que tel ou tel Lieu étoit Mansion ou Mutation. On peut sculement le présumer par la distance d'un endroit de celui qui le précède dans l'Itineraire. Quand ils ne font éloignés l'un de l'autre que de quelques mille pas, il est naturel de croire qu'ils étoient Mutations, favoir, des Lieux où l'on changeoit de Chevaux. Mais quand il y avoit entr'eux XX. & jusqu'à XXIV. milles de distances, ils étoient des Mansions, des Gîtes, parce que c'étoit tout ce que faifoient de chemin les Troupes dans un jour \*. Sur ce pied là, il faut dire, que Pfyn, étoit plûtôt une Mansion qu'une Mutation; un Gîte,

<sup>\*</sup> Militari ergo gradu vigenti millia paffuum horis quinque duntaxat æltivis conficienda funt. Pleno autem gradu, qui citatior est, totidem horis viginti quatuor millia peragenda sunt Veger de Re Milit. Lib. 1. Cap. IX.

Gite, qu'un Lieu ou l'on changeoit simplement de Chevaux; puis que cet endroit est marqué dans l'Itineraire d'Antonin, come éloigné de XX. milles, d'Arbor Felix, ou Arbon, qui le précède immédiatement. Aussi Mr. Wesseling à t-il doné à Pfyn, dans son Indice des Itineraires, le Titre de Mansio.

Le nom d'Ad-Fines ne décide point entre ces deux espèces de Stations. Quelques Lieux nommés Ad Fines, come Ad-Fines five casas Casarianas, entre Florence & Arezzo\*; Ad Fines, entre Turin & Suze \*\*; Ad Fmes, en Brétagne, entre Rennes & le Temple +, étoient des Mansions, ainsi qu'il est marqué Mansio ad Fines, dans l'Itineraire de Bordeaux, sur l'Ad Fines qu'on présume être Avigliane entre Suze & Turin ††. Mais des Mutations sont aussi apellées ad Fines. Telle est celle qui est marquée dans l'Itineraire de Bordeaux pag. 555. par Mutatio ad Fine, & celle, qui, dans le mème Itineraire, pag. 574. est marquée Mutatio Finis. Les distances, come je l'ai dit, sont l'indice le plus sur, auquel on puille reconoitre les Mansions ou Mutations.

<sup>\*</sup> Itiner. pag. 285.

<sup>\*\*</sup> Ib'd p 356. & 556.

<sup>+</sup> Ibid. p. 387.

<sup>††</sup> Il est a observer que cet Ad Fines est apellé simplement Fines dans une autre Route de l'Itineraire d'Antonin p. 341.

le ne sens point l' à propos de la correction du Censeur, sur ce que j'ai allégué de Nouveaux Etimologistes, come il s'exprime, pour justifier que Fannon en Celtique vouloit dire une Fontaine. Le Savant dont j'ai raporté la Conjecture, que c'est peut-etre de ce mot qu'a été pris le nom de Pfyn, avoit trouvé dans l'Abrègé de Divies par Boxhorn, l'explication du Celtique. l'ai joint à l'autorité de cet Anteur celle d'Edouard Luid. Ces Ecrivains sont, à la vérité, nouveaux, en comparaison d'Ausone. J'aurois tort de les avoir cités plûtôt que ce Poete, s'il eût pû me fournir une preuve de la fignification de Fymion. Mais je ne croïois point qu'il se pût tircr une telle preuve du Vers où la Critique la trouve. Je ne faurois encore apercevoir dans ce Vers, Divona Celtarum lingua fons addite Divis, quoi que ce soit qui concerne le mot Finnon. Je n'y vois de preuve d'aucun autre fait, si ce n'est que la Fontaine, ou la Source de Bordeaux, avoit été mise au nombre des Divinités, ou des Fontaines deifiées: Ce qui assurément ne donc aucune lumiére sur la signification du Mot Celtique, par lequel le nom de Pfyn, devoit être expliqué.

X. Voulant montrer le manque de justesse de la Conjecture du Scaligerana, qui place

les Tigorini dans le Canton d'Avenche, sur l'unique sondement qu'un Curateur de cette Colonie y avoit érigé une Inscription au Génie du Pagus Tigorinus, je dis, à l'endroit cité par mon Censeur, que le raisonement de Scaliger, que je venois de déveloper, repose sur un principe, qui n'est point nécessairement virai dans tous les cas; savoir, que la Divinité à laquelle les Paiens érigeoient quelque Monument, s'at toujours une des Divinités qu'honoroient le plus particulièrement. les Habitans du lieu où cet homage lui étoit rendu.

Pour faire voir ensuite que de tels Monumens ne donoient point lieu à l'inférence où git le fort de l'Argument de Scaliger, j'ajoutai: "Les Exemples de Vœux faits à des "Dieux locaux, & remplis ailleurs, que , dans des endroits, dont ces Dieux étoient les Patrons particuliers, se trouvent en grand nombre dans les Recueils d'Inscriptions. Celles de la Suisse même en présentent un. Valerius Hispanus, Prêtre de la Maison Impériale à Lion, s'aquita à Soleure d'un Vœu qu'il avoit fait à Mercure.... Mercure n'étoit cependant pas plus honoré à Soleure qu'à Lion. Le Génie du Pagus Tigorinus pouvoit recevoir des homages à Avenche, quoi qu'il ne fut proprement Dieu Tutelaire que du Pagus Ti-, gorinus,

Le raisonement de Mr. de Bochat sur les Dieux Locaux, dit là dessus le Savant Journaliste, semble mettre Mercure dans ce rang. Persone n'ignore cependant que c'étoit le Dieu suprème des Gaulois.

Je ne pensai point, en traitant cet Article, à prévenir l'idée du Censeur. Il ne me vint pas dans l'esprit, que je pourrois ètre entendu de cette façon. Je crûs dire affés clairement de quels Dieux je parlois sous le nom de Dieux Locaux, pour qu'on comprit sans peine, qu'il ne s'agissoit que de Dieux plus particuliérement adorés dans un Lieu, que toute autre Divinité, parce que les Habitans de ce Lieu les avoient nommément choisis pour leurs Dieux Tutelaires. Dès là coment foupçoner qu'on pût inférer de mon raisonement, que je mettois Mercure au nombre des Dieux, qui n'étoient reconus & adorés come tels, que dans l'endroit où ils avoient été déifiés, tels que sont ceux qu'on nomme proprement Dieux Topiques ou Locaux? La Vénérations des Gaulois pour Mercure lui faisoit rendre dans toutes les Cités des Gaules, des homages dont il a passe jusqu'à nous asses d'indices, pour qu'il ne soit point exposé à être mis dans la même Classe que les Déesses Aventia, Bibracte & Dea, les Dieux Vasio & Nomausus, & les Génies de chaque Lieu.

XI. Nous voici à peu près au bout des Remarques critiques du Journaliste sur mes Etimologies. Il me sait grace d'un bon nombre. Pour ne pas les multiplier, dit-il \*, d'une manière qui leur done un air de Chicane, je ne parlerai plus que de deux, qui se trouvent dans l'Article de Bremgarten. Si celles que ce Savant a bien voulu suprimer, ne sont pas mieux sondées, il ne m'a pas rendu par là un ofice autant important pour moi, que son intention obligeante paroit le lui avoir persuadé. On va voir si j'en juge en ingrat.

L'une de ces Remarques, c'est, dit-il, celle qui est sondée sur le mot de BRE, come devant signifier une Montagne. L'ancien nom d'une Montagne étoit ALBE ou ALPE, d'où vient le nom d'ALPES. Ils disoient aussi BERG.

Le Censeur doute donc encore que Bre en Celtique signisie une Montagne, une Coline. Je croiois cette aception suffamment constatée par les tèmoignages de Davies dans l'Abrègé fait par Boxhorn, & de Baxter sur le Mont Bremenium. Il me parût supersus de citer d'autres endroits du dernier de ces Auteurs. J'aurois au moins renvoié encore à ce qu'il dit en termes exprès, que Bre, dans le Langage des Anciens Bretons, signisie un Lieu

<sup>\*</sup> Pag. 43.

Lieu élevé, & au figuré, la prémière Dignité, la supreme Puissance, l'Independance \*.

La seule raison sur laquelle le Journaliste refuse d'en croire les deux tèmoins que j'ai fait entendre, est que l'ancien nom d'une Montagne est Albe on ALPE. Cette raison n'est rien moins que décisive. Car, quand il seroit sur que Albe est plus ancien que Bre, ce que je doute qu'on puisse vérifier; Albe n'a jamais été le nom de toute Eminence, de toute Montagne, moins encore de toute Coline indiféremment. On n'apelloit de ce nom que les hautes Montagnes, dont le Somet étant pour l'ordinaire couvert de Neige, leur blancheur les fit nommer Albes, qui vouloit dire Blanches, en Celtique come en Latin; & jamais, encore un coup, Albe ou Alpe, ne fut emploié pour désigner une Coline, qui se désignoit le plus souvent par Bre, dans les noms de Lieux.

De plus, la raison du doute de l'Anonime supose un fait, qui n'est certainement pas. Elle supose que les *Celtes* n'avoient qu'un seul terme pour désigner une Montagne.

Le

<sup>\*\*</sup> Brennus Celtarum Sermone Rex dicitur quasi fupremus: de Bre scilicet sive Bri, quod weteri Britannie tâm Locus editus est, quam sigurate etiam Summus Honos, Libertas & Exousia Baxter V. Brennus.

Le Dictionaire Latin Celtique de Davies indique sept noms de cette derniére Langue. qui rendoient Mons de la prémière. Ces noms font Mynydd, Bre, Bryun, Moel, Triumm, Garth, & Gallt. Les Bas-Bretons nomment encore une Montagne, Mene, Menez. Myne, & Mane; Mots, qui viennent tous, come le dit le P. de Rostrenen \* de Maen, Man, Men, Myn, qui signifie Pierre. On a vû dans mon Mémoire II. fur le nom de Mondon, que Mynny, étoit en usage dans l'Helvétie, come dans le reste des Giules. On verra, dans mon Mémoire XV. sur le nom de Maenedorff, que les Helvétiens du Canton de Zwich se servoient aussi de Mone pour désigner la Pierre, des Carriéres. Le P. de Rostrenen ajoute à ce que je viens de dire après lui, qu'autrefois Bryn, Bren, Mon, Mont, Mened, & Mynyd étoient usités en Brétagne pour Montagne. C'est de cet ancien Bre dont s'est fait Berg, préferé par les Allemands. Les Helvétiens se servoient de l'un & de l'autre de ces termes. On en trouvera les preuves dans les Articles Berne, Bremis, Brenets &c. de mon Mémoire XV. La Critique du Censeur ne fait donc ici que doner un nouvel éxemple du défaut de l'Argument suivant: Les Gaulois nommolent ainsi une chose: Donc ils n'avoient pas d'autre terme pour la désigner en Leur langue: Donc tout autre terme qu'on pourra présenter come Celtique, & qu'on dira qui signifioit la meme chose, doit être rejetté, & l'on peut décider, sans autre examen, que ce terme, ou n'est point Gaulois, ou ne signifioit pas ce que les Dictionaires lui sont signifier. Une conoissance, superficielle meme, des Langues des Celtes, détrompera toute persone à qui cette suposition aura pû faire illusion.

L'autre Remarque du Journaliste sur mon explication du nom de Bremgarten, regarde l'Etimologie de Jardin. Le Censeur me fait dériver ce mot du Celtique Kar, après quoi il dit: Il est vrai que KER signisioit une Ville; mais de là jusqu'au mot JARDIN, il y a bien loin encore, es il seroit plus naturel de le dériver tout simplement de l'Allemand GARTEN.

Une méprise a produit cette Critique. Ce n'est point de Kær que j'ai fait venir Jardin, mais de Gard, qui signise un Lieu sermé de Murailles. Cette dérivaison est pleinement justisée par l'usage ancien des Bas Bretons, qui nommoient un Jardin Jardd & Gardd\*. Aujourd'hui ils disent Jardin & Jardrin, qu'ils n'ont pas emprunté d'un terme latin. Ces mots sont de leur ancienne Langue. On

en a la preuve dans Jardinica, nom qu'ils donent à un petit Jardin. Le diminutif ica. est propre à seur Idiome. Pour travailler mu Jurdin, ils disent Jardring & Jardina: Nôtre Peuple se sert de même de ce dernier. Les Gallois nomment un Jardin Gardd\*, & les Irlandois Gardad. J'avois lû, il y a long. tems dans Menage \*\*, que l'Italien Giardino & le François Jardin, viennent de l'Allemand Garten. Mais pourquoi faire cmprunter aux Gaulois, des Allemands, un terme, que les prémiers tenoient déja de leurs comuns Ancètres? Gard aïant la mame fignification dans les plus anciennes Langues de l'Orient, que dans celles de l'Occident; Mr. Wachter en a conclu \*\*\*, avec raison, que ce mot est de la plus haute Antiquité. Ce Savant s'est bien gardé de l'atribuer aux Germains feuls.

XII. Après ces Remarques particulières, le Savant Journaliste rentre, come il parle, dans le général, pour ataquer mon opinion que les Helvétiens étoient des Gauloi, qui avoient passé en Suisse, du Languedoc & de la Guienne, & qui donérent aux Villes, aux Bourgs, aux Villages, qu'ils bâtirent dans P 2 leur

Davies.

<sup>\*\*</sup> Orig della Ling. Ital. V. Giardino.

<sup>\*\*</sup> Glossar, Germ. V. Gard.

Teur nouvelle Patrie, les noms des Villes, Bourgs, ou Villages d'où ils étoient sortis. C'est une conjecture, dit là dessus le Censeur \*. Elle devroit au moins être apuiée de quelque vraisemblance. Il semble qu'elle manque ici.

l'ai crû voir de la vraisemblance dans un concours d'indices tirés de l'Histoire, d'inférences, & de toutes les autres espèces d'inductions, qui ont été jusqu'ici regardées par les Historiens & les Antiquaires come suffantes, à défaut de tèmoignages exprès, pour décider de l'origine d'un Peuple. J'ai crû augmenter considerable. ment la vraisemblance de ces indices généraux, par l'indice particulier de la ressemblance, pour ne pas dire de l'identité. des noms de Peuples, de Cantons, de Riviéres, de Montagnes, de Villes, Bourgs & Villages, des Provinces d'où je fais venir les Helvétiens, avec les noms de plusieurs de ces mêmes choses dans le Pais auquel ils ont doné le nom d'Helvétie. Cet indice particulier, je l'ai developé & poussé aussi loin que j'étois en état de le faire, quand je composai le Mémoire II. dont il fait le sujet. Je crois avoir porté cette preuve jusqu'à la démonstration en pareille matière, dans mon Tome III. Cependant mon

mon Sistème manque de vraisemblance aux yeux d'un Savant. Il faut absolument, que lui & moi n'ajons pas la meme idée de la vraisemblance. J'en suis d'autant plus persuadé, que les raisons que rend ce Savant de son opinion, ne me paroissent pas à beaucoup près lui doncr la vraisemblance requise, pour faire disparoitre celle qui résulte, selon moi, du concours des indices favorables à mes conjectures. Nos Lecteurs jugeront lequel de nous deux se trompe. Mais, pour nous juger avec pleine conois-sence de cause, il est nécessaire qu'ils prennent la peine de relire, ou de se rapeller du moins les diférentes preuves, que j'ai mis en œuvre dans mes deux prémiers Mémoires: Ce sont ces preuves combinées, auxquelles le Savant Jounaliste opose le xaifoncment fuivant.

" Prémiérement, les Peuples Celtes, qui se transplantoient, tiroient toûjours vers le Midi, vers des Climats plus doux, vers des Pais cultivés. Cela est vrai sur tout par raport aux Gaulois, qui étoient poussés par d'autres Barbares, qui s'vançoient du Septentrion. Quelle aparence que des Gaulois aient quité la Guienne & le Languedoc, pour aller se morfondre dans les Montagnes & dans les Neiges de la Suisse?

Il ne faut guères moins que l'unanimité des sufrages des Savans, pour doner à une opinion autorité de principe, qu'on peut se dispenser de prouver. Le principe, d'où part ici le Censeur, n'est point du nombre de ceux-là. Il est simple conjecture de que ques Savans, qui paroissent l'avoir adoptée & défendue, plûtôt par la facilité qu'on a d'admettre une idée, de laquelle il peut résulter des inférences favorables à sa Nation, que par un éfet de l'évidence, qui décide des Juges sans intèret. Ces Savans se sont figuré qu'il étoit plus honorable à la Germanne d'a-Voir été peuplée par des Homes venus en droiture de l'Asie, que par des Homes venus immédiatement des Gaules. Ils ont crû procurer aux Germains, je ne sai quel avantage sur les Gaulois, en atribuant aux prémiers d'avoir fourni à la Gaule ses prémiers Habitans. Des Conjectures leur ont bientôt persuadé, que c'est ainsi que l'Occident s'est peuplé. Le même intèret a porté d'autres Savans à souhaiter qu'un sentiment, qui marqueroit la marche des Peuples du Midi au Septentrion de l'Europe, prévalut parmi les Nations. Ce sentiment a été avancé & défendu contre le Sistème contraire. Châcun a encore ses Partisans. L'Anonime se déclare paur le prémier, & croit qu'il renverse toutes les preuves par lesquelles je me flate d'avoir rendu trés-vraisemblable ma Conjecture, que ce suit des parties méridionales des Gaules, que les Helvétiens passérent dans l'Helvétie.

Quand il feroit certain que les prémiers Habitans des Gaules y vinrent par l'Allema-gne, & non par Mer, il y a trop de Siécles entre le tems de leur entrée dans les Gaules, & celui du Règne d'Ambigat, pour que le principe du raisonement de mon Censeur en autorise la conséquence. De ce que les prémiéres Colonies venues en Occident y seroient arrivées par le Septentrion, s'ensuivroit-il nécessairement, que toutes les Colonies, qui se formérent mille ans après, des Descendans de ces prémières, ne tirérent jamais que vers le Midi? Suposé encore, que les bones Règles de Logique permissent d'admettre cette inférence, tant qu'on n'auroit point d'indices qui s'y oposassent, pourroiton l'écouter contre des témoignages formels? Contre ceux d'un César, d'un Tite-Live, & d'un Tacite, qui font foi que les Gaulois envoiérent des Colonies en Allemagne & jusques aux extrémités de la Germanie? Ces Gaulois, qui sortoient en partie aussi de la Guïenne & du Languedoc, n'en fortirent-ils que pour aller vers le Midi, vers des Climats plus doux, vers des Pais cultivés? N'en fortoient-ils pas pour

pour aller se morfondre à déssècher les Marais. & à défricher les Bois dont la Germanic étoit remplie; enfin pour habiter dans des Contrées, dont les Montagnes ne sont guères moins couvertes de Neiges, que celles de la Suisse, sans en avoir tous les avantages? Ce ne fût que bien des Siécles apres le fecond de Rome, Epoque de l'entrée des Helvétiens dans l'Helvétie, qu'on vit des Gaulois pousses vers le Midi, par d'autres Barbares, qui s'uvançoient du Septentrion. L'atention à bien distinguer les tems auxquels se raportent les récits des Historiens, préviendroit des assertions trop générales, qui font former des Sistèmes aussi contraires à la vraifemblance même, qu'à l'Histoire. Quoi qu'il en soit, & indépendamment de ce que je viens d'o-poser à la conféquence tirée par l'Anonime, le principe de son raifonement étant encore à démontrer, cette conféquence, qui en fupose gratuitement la vérité, doncroit-elle la moindre ateinte aux inférences, qui découlent nécessairement de faits non contestés jusqu'ici? Du reste, quand je dis que le Sistème adopté par le Journaliste sur les Régions d'où les prémiers Habitans des Gaules y vinrent en droiture, est encore à démontrer, ce n'est pas seulement par un éset de la diférence qu'il y a entre l'idée de ce Savant & h

la mienne sur la vraisemblance; c'est particuliérement sur les raisons avancées par Mr. le Marquis de St. Aubin, dans le Chap. V. de ses Antiquités de la Nasion & de la Monarchie Françoise. On y voit l'opinion que la Germunie a plûtôt été peuplée par des Colonics de Celtes, venus des parties méridionales des Gaules, que les Gaules n'ont reçû leurs prémiers Habitans de la Germanie, portée à un degré de vraisemblance, qui ne paroit pas laisser craindre de nouvelles Objections plus plausibles, que ce prémier Argument de l'Anonime.

Le deuxième ne porte pas de coup plus facheux à mon opinion. Si les Gaulois ont passe dans la Suisse du tems d'Ambigat (ce sont les Termes du Censeur) ils n'avoient alors ni Villes, ni Villages. Coment veut-on donc, qu'ils aïent doné à leurs nouvelles Habitations le nom des Villes & des Châteaux qu'ils avoient quité?

Quelques preuves de l'allégué que les Gaulois du tems d'Ambigat n'avoient ni Villes, ni Villages, doneroient à cette Objection la plausibilité dont elle auroit besoin, pour se faire écouter. Mais, tant que ce qu'en sait sur ce point, se réduira à ce qu'en dit Justin, entendu come j'ai fait voir ci-dessus, Art. I. qu'il doit l'ètre, le tèmoignage de cot Historien donera lieu d'assurer, avec confiance,

fiance, que les Gaulois avoient avant le debarquement des Phocéens en Provence, des Villes, des Bourgs & des Villages, mais que leurs Villes n'étoient pas fermées de Murailles. Auroient-elles été fans nom? Il faudroit pouvoir présumer un fait si peu vraisemblable, pour qu'il restat quelque couleur à la Question que fait ici le Censeur. Mais ces Villes mant fans doute chacune fon nom, n'est-il pas naturel de présumer que les Helvétiens donérent ces mêmes noms, ou d'autres, en leur Langue, & du même goût, aux Villes, aux Bourgs, & aux Villages qu'ils batirent dans l'Helvétie? Ils le firent certainement. L'usage des Peuples de ces tems-là, & celui des Gaulois en particulier, constaté par tant d'éxemples, dans toutes les Régions où il en passa, ne permet pas d'en douter.

XIII. Aiant trouvé que la Valée Poenine, aujourd'hui le Valais, étoit partagée, de mème que l'Heloétie du tems de Cejar, en quatre Cités, Peuples, Pagi ou Cantons (ces. Dénominations font sinonimes) pour faire conoître chacun de ces Peuples, j'ai raporté le Passage des Mémoires de Cesar, où l'on a les noms de trois; des Seduni, des Veragrie des Nantuates; ensuite j'ai tiré le nom du quatrième de l'Histoire Naturelle de Pline.

Des Inscriptions conservées sur les Lieux, dans lesquelles on voit le nom de Seduni & celui de Nantuates, confirmant le témoignage de Césur, devoient être raportées & expliquées. Je l'ai fait dans le Mem. IV. On eût été surpris de n'y en pas trouver, qui continssent le nom des Viberi & des Veragri, si je n'eusse pas averti, qu'il ne s'en est point découvert,

"Nôtre Auteur prétend (dit le Journa"liste \* sur cet Avis) qu'il n'a passé jusqu'à nous aucun Monument qui ait conservé 
"le nom des Viberi, ni celui des Veragri, 
Mais il se trompe. Leur nom se trouve 
"dans le Trophée, dressé à l'honeur d'Au"guste, que Pline raporte, & qui, selon 
"Mr. de Boissieu, se voit encore près de 
"Suze. Lepontii Viberi, Nantuates, Sedani, 
Veragri \*\*.

L'Inscription du Trophée d'Auguste a confervé le nom des Viberi & celui des Veragri. Je venois de la citer, & de renvoier à mon Mem. II. où j'ai dit, que c'est à Pline seul, que nous devons la conservation du prémier de ces noms, & qu'il l'écrit deux sois Viberi, & une sois Juberi. Celui - ci ne paroit que dans l'Inscription copiée par Pline, & cela seu-

<sup>\*</sup> Pag. 53.

<sup>\*\*</sup> Plin, Hift. Nat. Liber 3, Cap. XX.

seulement dans les Editions, qui n'ont pas adopté le changement, qu'en a fait Gélenius en Viberi. Pline n'a fait mention de ce Peuple, que dans le même Chapitre, où il done l'Inscription du Trophée des Alpes. Citer ce Chapitre, come je l'ai fait plus d'une fois à l'ocasion de ce nom, ce n'est pas ignorer qu'il se trouve dans l'Inscription, de même que celui de Veragri. Il n'étoit donc point nécessaire de me l'aprendre. Ce n'est pas non plus aparemment le but du Savant Journaliste; il a simplement voulu convaincre mes Lecteurs & moi, que je me suis trom. pé, en n'exceptant pas du nombre des Monumens, qui n'ont point passé jusqu'à nous, le Trophée dressé à l'honeur d'Auguste, dont l'Inscription a été copiée par Pline. Je ne regretterois pas le moins du monde d'avoix par mon erreur là dessus essuié une correction, qui vaudroit aux Antiquaires la découverte de l'Original de cette Inscription. Je dois présumer demême, que le Censeur n'aura pas le moindre regret d'avoir hazardé cette correction, puis qu'elle me fournit l'ocasion de raporter sur ce Monument des particularités, qui pent-être ne feroient pas parvenues si tôt à plusieurs de nos Lecteurs.

L'Anonime me cite un témoin de poids, le Président de Salvaing de Boissieu. Je crois. avoir trouvé l'endroit des Ouvrages de ce Docte Magistrat dont le Censeur veut parler, quoi qu'il ne l'indique pas. C'est dans la Préface de ses Lusus Poètici de septem miraculis Delphinatus. On y lit au moins: \* Ces UCENNI, dont il est parlé dans l'Inscription du Trophée des Alpes, qui se voit encore ausourl'hui à Suze, où comencent des Alpes Cottienmes, sont le Peuple de l'endroit nommé Oysans.

Ce Temoin, qui écrivoit il y a 90. ans, place le Trophée & l'Inscription à Suze mème, & mon près de Suze. Il dit, pour son tems, Hodieque visitur. Il ne dit pas pour le nôtre, se voit encore. Mais tout Savant & voisin de Suze, que fût ce Gentil-home, il étoit dans l'erreur à cet égard, come bien d'autres de son Siécle, & de nos jours. On a si peu vû avec certitude à Suze le Monument dont il s'agit, qu'on ignoroit encore, il n'y a que quelques années, en quel lieu le Trophée d'Auguste avoit été érigé. La Tradition qui le mettoit à Suze, étoit la moins probable des Conjectures, qui partageoient les opinions des Savans sur l'endroit où il fut dreffé.

<sup>\*</sup> Qui Ucenni de quibus Înscriptio è Trophæo Alpium, quæ segusione, ubi est cottiarum Alpium initium, hodieque visitur, Oysans nominantur. Dyon, Salvagnii Boissii, Miscella. Lugd. 1661.

dresse. Les uns, & ils faisoient le plus grand nombre, vouloient que ce fût à Torbia, près de Monaco. Guichenon, Historiographe de Savoie, qui par là même étoit à portée de s'en instruire, & apellé à s'en affurer, se persuada que la Cité d'Agste avoit été hono-rée de cette décoration. Voici coment il s'en expliqua, dans son Histoire de Savoie, qui parût un an avant les Miscella de Mr. de Boissieu. Pour les Arcs de Triomphe, (dit-il, Liv. I. Ch. IV. ) nous n'en avons que des ruines à Aixmes en Tarentaile, & à Suze; mais il v en a encore un debout au Fauxbourg de St. Ours de la Cité d'Aoste d'une merveilleuse Structure, qui fut érigé à l'honeur d'Auguste, en mémoire de la Victoire qu'il avoit eue sur tous les Peuples qui habitoient les Alpes. De tout ce superbe Momanent le tems n'a gâté que l' Architrave, sur lequel étoit cette belle Inscription raportée par Pline, que nous ne lairrons pas de mettre ici.

Après avoir copié toute l'Inscription de Pline, & fait mention de plusieurs Historiens & Géographes, qui ont placé le Trophée d'Auguste à Torbia, Guichenon poursuit en ces termes: Quelques uns ont crit que l'Arc de Triomphe, qui se voit encore à Suze portoit cette Inscription, à quoi je ne puis consentir. Il est bien plus urai-semblable, qu'il sut érigé

en la Ville d'Aoste, Colonie de l'Empereur Auguste, au milieu de tous les Peuples des Alpes qu'il avoit vaincus, & qui avoient sourni de matière à son Triomphe, & sur une Voie militaire, come c'étoit la coûtume. Cet Historien cût-il écouté ces raisons, quelques plausibles qu'elles lui dûssent paroitre, pour la Cité d'Aoste, si l'on voroit encore de son tems, le meme que celui ou écrivoit Mr. de Boisseu, l'Inscription de Pline sur l'Arc de Suze!

On ne l'y a éfectivement jamais vue que par conjecture \*. Il est vrai que cette conjecture n'étoit point absolument sans probabilité, avant qu'on sût parvenu à lire toute l'Incription de l'Arc de Suze. Elle est de quatre lignes. La prémière, qui ne contient que les Noms & les Titres d'Auguste, étoit la seule que les Modernes eussent déchifrée, quand l'Illustre Marquis Massei se rendit exprès à Suze, pour voir ce Monument. Il vint à bout de lire les trois lignes, dont les Savans qui l'avoient tenté, ne purent rien tirer. Tous les Curieux lui eurent bien-tôt l'o-

<sup>\*</sup> Mr. le Marquis Massei en a doné la preuve. Il a remarque (Mus. Veron. p 233.) que Hosseius n'aïant pû lire que la prémière ligne de l'Ard de Suze, conjectura, dans ses Notes sur Cluvier. p. 64. que cette Inscription, qu'il dit être ésacée par le tems, étoit celle que Pline raporte.

l'obligation de pouvoir possèder l'Inscription entière. Elle parut, avec un dessein de l'Arc. dans l'Isloria Diplomatica, qu'il dona au Public en 1727. Il plaça une Lettre, dans laquelle on la voit, entre celles dont il forma son Ouvrage intitulé Antiquitates Gallia, imprimé à Paris en 1733. & réimprimé à Verone en 1734. Le Tome II. du Recueil d'Inscriptions de Mr. Muratori, mis au jour en 1740. présente aussi pag. 1095. une Copie de ce Monument; & Mr. Maffei vient encore d'en doner le dessein magnifiquement gravé dans le Museum Veronense. Le Public a donc, depuis vingt & trois ans, des preuves certaines, que l'Arc de Suze, n'est point le Trophée des Alpes, & que son Inscription; n'est point celle que raporte Pline. C'est-à dire, qu'il y a vingt & trois ans qu'il est constaté que Mr. de Boissieu étoit dans l'erreur, de croire ce qu'il dit dans l'endroit, sur lequel le Journaliste croit avec lui, que l'Inscription de Pline se voit encore à Suze.

Ce n'est pas tout. On sait aujourd'hui où étoit le Trophée d'Auguste. Mon Censcur n'aïant peut-être pas vû encore le Livre qui l'aprend au Public, je veux dire le Museum Veronense, qui n'est sorti de dessous la Presse à Verone, que sur la fin de l'Année dernière, & dont il ne s'est répandu que peu d'Exem-

plaires.

plaires hors de l'Italie, ne sera pas faché que je lui fasse part de ce qu'on y trouve sur ce Monument.

" Des Fragmens de beau Marbre, chargés de trés grandes Lettres, font tombés fous les yeux d'un Savant dans le Chemin de Nice à Monaco. Il a vû fur l'un de ces Morceaux V M P I L I, qui faifoit fans doute partie du mot Triumpilini, (le prémier des noms de Peuples dans l'Infcription de Pline.) Ces Morceaux font donc certainement des restes du Trophée des Alpes "\*. C'est là où il sût élevé. Il n'y en a plus rien sur pied. L'Inscription de Pline n'existe donc plus qu'en copie.

Je n'ai pas manqué d'observer, que le nom de Viberi étoit apellatif, ni d'en doner la véritable signification, dans mon Mem. II. pag. 148. Le Journaliste a néanmoins crû devoir avertir, que "Viberi étoit un apel"latif. Lepontiorum, qui Viberi vocantur,
"fontem Rhodani accolunt \*\*.

Q. Cette

<sup>\*</sup> Fragmenta Marmoris pulcherrimi literis maximis in erud ti viri oculos incurrerunt, quæ procul dubio ad Plinianam Tropæorum Augusti ( Tropæum Alpium vocat Plinius) inscriptionem pertinuerunt, nam in uno UMPILI legit, è dictione Triumpilius abcisse Literæ Marrer Mus. Veron, p. 232.

<sup>\*\*</sup> Plin. ubi supr.

Cette Remarque est aparemment de l'inée à m'aprendre que les Viberi étoient Lépontiens, come Pline le dit là. Je devois éfectivement l'observer, & le dire dans l'endroit où j'ai expliqué le nom de Viberi. L'explication de celui de Lepontii, que j'y aurois aufsi donée, eût été une nouvelle preuve de la justesse de la prémière. On verra dans mon Tome III. que le nom de Liviner - thal, qui est demeuré à une des principales Valées des Lepontieus, étant expliqué par la Langue Celtique, répond fort bien à la fignification du nom Lepontii, qui désigne la position de ce Peuple, tout come le nom Celtique de Viberi, marque bien la situation du Canton à la tète, ou à la fource de l'Eau, ce qu'exprime Pline, en disant, Qui Viberi vocantur, fontenz Rhodani accolunt. Je me fais un plaisir de rendre graces au Censeur de m'avoir rapellé le Passage de cet Auteur, & par là ce qu'il fournit à mon suiet.

J'ai encore l'obligation à ce Savant Journaliste de m'avoir averti de la méprise, où je suis tombé, en donant au Roi Louis le Germanique, le Titre d'Empereur, qu'il n'a jamais eû. Ne faisant pas atention, que son Neveu l'Empereur Louis II. ne sut élevé sur le Trône Imperial que l'an 855; j'atribuai à ce dernier une Charte de l'an

853.

853, & une de l'an 854, qui sont toutes deux du prémier, Roi de la France Orientale ou Germanie.

l'aurois reçû, avec une égale reconoissance la Correction des autres méprises, que je puis avoir faites. Si le Censeur ne les a pas relevées, ce n'est sans doute que par une indulgence, dont je ne dois pas lui tenir moins compte. Ce qu'il me manque. de talens, de conoissances & de secours, pour rendre mes Mémoires tels que je souhaiterois qu'ils fussent, ne me laisse pas douter que je ne doive infiniment à l'indulgence de ce Savant. Mais come il n'est pas juste, que le Public en soufre, je rassemblerai & corrigerai, dans mon Troisiéme Tome, toutes les fautes qui se sont glissées dans les Trois; tant celles dont je me suis aperçu moi même, que celles qu'on a eu la bonté de me faire apercevoir. Te suis &c.

Laufane le 27. Janv. 1750. LOYS DE BOCHAT.



### RECHERCHES

Sur l'Abaïe de BONMONT, adressées à M. RUCHAT, Professeur en Théologie a LAUSANNE.

#### Monsieur,

L y a quelque tems que nous nous entretinmes affez amplement fur nos anciens Evêques de Genève, à l'ocasion des Mémois res qu'on nous demandoit de Paris, pour la nouvelle Edition de la Gaule Chrétienne, que l'on imprime actuellement \*. Ces nouveaux Editeurs, demême que les Fréres de Ste. Marthe, ne se bornent pas à parler des Evechés: Leur Plan embrasse encore les principales Abaïes, qui se trouvent enclavées dans un Diocèse. Ils en font l'Histoire, quand ils ont des Mémoires sufisans pour cela; ils marquent quand & par qui elle a été fondée, & ils donent la Liste des Abés qui l'ont gouvernée. Il est fait mention dans la Ire. Edition.

W Yourn. Helvetig? Mai 1749. p. 409. Juin p. 513.

tion, de cinq ou six Monastères ou Abaies du Diocèse de Genève. Quelques uns de ces Articles sont bien remplis, d'autres extremement maigres. On y trouve, par éxemple, un assez long détail de l'Abaie de Haute Combe, située sar le Lac du Bourget, Ordre de Citeaux \*. Quand ils viennent ensuite à l'Abaie de Bonmont, au Pais de Vaud, & également du Diocèse de Genève, rien de plus sec. On n'y trouve que trois ou quatre lignes \*\*. Les Péres Bénédictins souhaiteroient fort qu'on leur fournit de quoi étendre un peu cet Article dans leur Nouvelle Edition.

Je ne vois persone de plus propre que vous, Monsieur, à leur rendre ce bon ofice. Il y a beaucoup d'aparence, que dans les Recherches que vous avés faites pour votre Histoire de Suisse, qui est encore en M. S. dans votre Cabinet, vous aurés trouvé quelques Documens sur Bonmont. Ce qui me le fait croire, c'est que dans votre simple Abrègé, imprimé il y a environ 40. ans, on voit des particularités curieuses sur quelques Monastères du m.me Ordre de Citeaux \*\*\*.

On

<sup>\*</sup> Gallia Christiana, Tom. IV. p 31.

\*\* Voici tout ce qu'ils en disent. Bonus Mons Ordinis Cisterciens Diocesis Genevensis, suia Claravallis, erigitut 7. Junii anno 1131. cujus Coenobis memio extat apud D. Bernardum, Frist. 28. ad Epiteopum Gebénmensem. & in Decetalibas Innocentii Papa 4. Gallia Christ. T. IV. p. 185

\*\*\* Abregé del Hist. Eclésiast. du Pais de Vand. p. 36.

On trouve déja quelque chose sur Bonmont, dans vos Délices de la Suisse. Il est vrai que vous y décrivés plûtôt l'état présent du lieu, que ce qu'il étoit autresois. .. Bonnont dites-vous, ou come l'on prononce ordi-, nairement Beaumont, étoit une riche Abaïe, , fondée par un Comte de Genève, l'an 1124. ou environ, à deux lieues au dessus de , Nion, & presque au pié du Mont Jura. . Ci devant les Bernois y ont tenu un Ad-" ministrateur, qui n'avoit autre chose à , faire qu'à recevoir les Revenus de la Terre, & leur en rendre compte. Mais depuis , l'an 1711. ils ont érigé cette Terre en Bailliage, & doné à l'Administrateur le titre de Baillif, avec la Jurisdiction sur les Villages qui en dépendent, & dont Gingin , cft le principal \*.

J'ai fait de mon côté quelques Recherches, mais qui ne m'ont pas fort éclairé fur ce que je fouhaitois de favoir. Un pur hazard me fit découvrir il y a peu de tems, le Nécrologe ou Obituaire de l'Abaie de Bonmont. C'est un petit Folio sur du Velin, en beaux Caractères Gotiques. C'est proprement un Calendrier, où l'on a placé à leur date les anniversaires sondés par quelques Bienfaiteurs. On a marqué qu'un tel jour du Mois est mort.

Délices de la Suisse, T. L. p. 219.

mort un tel, qui a fait tel & tel don au Couvent, afin qu'on y fit un Service pour le repos de son Ame. On y voit les noms des Persones les plus distinguées du Pais; quelques Evèques de Genève & plusieurs Abés du Monastère. L'année de leur mort y est trés rarement marquée, ce qui me met hors d'état de pouvoir ranger ces Abés dans leur ordre, pour en dresser une Liste en faveur des Péres Bénédictins de Paris: D'ailleurs ils n'y sont pas tous, mais seulement ceux qui ont sait quelque Fondation pour dire des Messes.

La feule Piéce, que je crois qui mérite un peu vôtre atention, c'est un Acte dressé par un Notaire, & placé à la fin de ce M. S. dont je pourrai ofrir une Copie à Paris, au défaut d'autres Documens sur Bonmont. En voici la teneur.

Aymon ou Amé de Gingin, dernier Abé Comendataire de ce Monastère, le voiant en mauvais état, & les Revenus fort diminués par les guerres, les pestes, & les autres accidens survenus les années précédentes, imagina que pour rétablir le Couvent, il faloit y faire verser les Revenus d'une Eglise Paroissiale du Village de Crassi, à demi lieue de Bonmont. On ne pouvoit rien faire sans la permission de Rome. L'Abé solicita vive-

pour l'obtenir, & en vint à bout; mais la Bule lui couta plus de Cent Ducats. Pour reconoitre ce Bienfait, les Réligieux s'engagent, dans cet Acte, à célébrer après fa mort, un double Anniverfaire pour le repos de fon Ame, à deux jours marqués pour cela, & éloignés de quelques mois l'un de l'autre. Ces Réligieux, au nombre de huit, qui font tous nommés dans l'Acte, fe lient par le Serment usité, qui étoit de mettre la main sur la poitrine.

L'Abé spécifie encore, à la fin de l'Acte, qu'il entend que le Service que l'on fera pour le repos de son Ame, serve aussi à rasraichir dans le Purgatoire, celle de ses Parens. Il y nomme expressément trois de ses Fréres, Antome, Seigneur de Divone\*; Jean, Seigneur de Gingin; & son Frére Claude. Il y comprend encore ses Dévanciers, tant de la Noble Maison de Gingin, que de celle de Joinville, qui sont censes, ditil, être les Fondateurs de cette Abaïe, et qui le sont ésectivement.

Pour vous inviter à nous envoïer vos Remarques fur cet Acte, je vai comencer à

<sup>\*</sup> Autoine de Gingin, Prémier Président de Savoie sous le Duc Charles II. Il étoit Frère Ainé de l'Abé, & s'étoit retiré depuis deux ou trois Années dans sa Terre de Divone, pour y finit ses jours. Voiez Journ. Helvétiq. Octobre 1742 p. &.

en faire moi même quelques unes. Il me paroit d'abord que ces bons Réligieux, ni leur Abé, n'ont pas su qui avoit fondé le Couvent. Ce n'est ni les Gingin, ni les Joinville. On convient à peu près de la date de cette Fondation. Dans vos Délices de la Suisse, vous la mettés à l'an 1124. ou environ. Les Frères de Ste. Marthe en 1131. & en marquent mème le jour précis, savoir le 7. Juin. Guichenon la recule jusqu'en 1134. Quoi qu'il en soit, ce Monastère était nouvellement construit l'an 1135. & en voici une preuve incontestable. C'est que St. Bernard en fait mention dans une Lettre adressée à Arduerus Eveque de Genéve, & qui est de cette date. " Nous recomandons à vôtre " Charité, lui dit-il, nos pauvres Fréres " qui font près de vous, ceux de Bonmont, , & de Haute-Combe, & cela nous donera des " preuves du soin que vous avés de nous, " & de vôtre Prochain. " Ces deux Monaftères se trouvoient dans le Diocèse de Genève.

Ce ne peut pas être un Joinville, qui a fondé ce Monastère. Le prémier de cette illustre Maison, qui paroit dans ce Pais, est Simon de Joinville, Seigneur de Marnay près de Salins. Il épousa Lionette, Fille & Héritière d'Amé Comte du Genevois, mais d'une Branche cadette. Elle ent, pour Apanage,

le Païs de Gex, qu'elle porta en Dot à fors Mari. Or ce Mariage est de près de Cent ans postérieur à la Fondation de Bonnont. Il est suprenant qu'aucun des Moines de cette Maison n'ait senti l'Anacronisme.

Quel est donc le véritable Fondateur? Vous avés eu raison, Monsieur, de dire, dans vos Delices de la Suisse, que c'est un Comte du Genevois. Ils étoient alors les Seigneurs du Pais, & il est naturel que ce soient eux qui y aient fondé des Monastères. Il ne s'agit plus que de découvrir présentement leque c'est de ces Comtes. Il paroit par la date, que ce doit être Aymon II. qui l'an 1124. avoit traité avec Humbert de Gramont Eveque de Genève, sur quelques démelés qu'ils avoient ensemble. Les Fréres de Ste. Marthe en parlant à l'Article de cet Eveque. L'an 1157, il se fit un autre Traité entre Amé Fils d'Aymon, & Arduerus Evèque de · Genève, sur les mèmes démèlés. L'un ou l'autre de ces Comtes doit avoir fait la fondation de Bonmont. Mais il est plus vraisemblable que ce soit le Pére que le Fils.

Me trouvant à cet endroit de ma Lettre, j'ai voulu voir, si vous ne dissés rien là dessus dans vôtre Abrègé de l'Histoire Ecclésiastique du Pais de Vaud, & j'y ai trouvé, que vous jugés

juges que c'est Aymon, qui est le Fondateur

que nous cherchons \*.

Ne sachant rien de particulier de ce qui s'est passé dans ce Couvent depuis sa Fondation, il faut nous retrancher à dire quelque chose du dernier Abé qui l'a gouverné. Vous dirés sans doute que voila une grande lacune dans l'Histoire de cette Maison, mais j'en suis réduit là, faute de Mémoires.

Le dernier Abé Comendataire est Aymon ou Amé de Gingin. Entre les qualités qu'il prend dans cet Acte dont je vous ai parlé, on y trouve d'abord celle d'Eveque de Genève élû canoniquement, & ensuite celle d'Abé Comendataire perpétuel de Bonmont. L'un & l'autre de ces titres demandent quelque explication. Dans toutes les Listes de nos Eveques de Genève, vous chercheriés inutilement celui-ci. Il ne paroit dans aucune; cependant il est sondé à dire qu'il avoit été élû canoniquement pour gouverner nôtre Eglise. Celà se trouve éclairei dans l'Histoire de Genève.

En 1513. après la mort de Charles de Seyssel Eveque de Genève, le Peuple & le Clergé élurent Amé de Gingin. Il étoit Chanoine & d'une Maison très ancienne. Mais le

le Duc de Savoie solicita puissamment à la Cour de Rome, pour faire casser cette Election, & pour faire avoir cet Eveché à Jeans de Savoie, son Batard. Il y réulfit par une intrigue que Bonivard a dévelopée dans fa Cronique Manuscrite. Pour mettre Leon X. dans ses intèrets, il fit promettre par son Envoié à Rome, la Princesse Philiberte, Sœur du Duc, à Julien de Médicis, Frére du Pape. Outre l'avancement de ses Enfans, le Duc avoit encore une autre vue, en faifant tomber cet Eveché dans fa Famille; c'est qu'il étoit sur que les Princes de sa Maison concourroient avec lui à faire passer la Ville de Genève fous sa Domination, à quoi il visoit continuellement: Amé de Ginein étoit donc fondé à mettre a la tête de ses titres, celui d'Elû canoniquement à l'Eveché de Genève.

Il se qualifie encore d'Abé Conendataire perpétuel de Bonnont. Le mot de Perpétuel pourroit embarasser des Lecteurs qui ne seroient pas, autant que vous, au sait de l'Histoire Eclésiastique de ces Siécles-là. Aujourd'hui on sait que les Comendes sont toutes à vie, mais elles ne l'étoient pas autresois.

Quand on remonte à leur prémière origine, on trouve qu'elles n'étoient qu'à tems. C'étoient originairement de simples Comifsions, qui avoient lieu principalement après. la mort d'un Bénéficier, jusqu'à la nomimarion de son Successeur. Outre la Vacances, elles avoient lieu encore lors que les infirmités d'un Eclésiastique, ou son grand age l'empèchoient de vaquer à ses fonctions. Si la brigue trop échaufée des Concurrens empechoit, ou éloignoit une-élection, on comettoit le foin de l'Eglise vacante à quelque Persone qui la gouvernat come s'il en avoit été le Pasteur. Ce n'étoit d'abord qu'un simple dépôt, dont le Dépositaire ne profitoit point. On lui donoit ensuite la jouissance du Revenu, en consideration du Service. Come il avoit intéret de prolonger cette jouissance, il retardoit par divers artifices la nomination du Titulaire. Pour rémédier à cet inconvénient, on trouva à propos de fixer à six mois le terme prescrit pour la Comende. L'indulgence des Papes l'étendit jusqu'à une aunée, & peu à peu on en vint à rendre les Comendes perpétuelles. L'abus est proprement du XIII. Siécle. Sous le nom de Comende, on a trouvé le secret d'introduire & de pallier la pluralité des Bénéfices; & voici coment on déguise l'abus. L'un, diton, est possèdé en Titre, & l'autre en Comende. Par là on veut paroitre acomplir la Lettre de la Loi, qui défend de doner plusieurs Bénéfices à une même Persone; mais

on en élude l'esprit & le sens. Vous voiés bien, Monsseur, qu'il n'y a aucune diférence entre un Comendataire à vie, & un véritable Titulaire.

" Come les Papes, dit le Pére le Courraier, les Princes & les Particuliers trouvent cha-" cun leur intèrèt dans la confervation des Comendes, l'usage en est aujourd'hui si " universel & si ferme, qu'il n'y a pas le " moindre lieu d'espérer qu'on puisse jamais rémédier à un tel abus \*.

Pour les Abés Comendataires Laïques, dont il y a tant de nos jours, voici à ce que je crois, leur origine. Il y a aparence qu'ils furent établis pour empêcher la diffipation des Biens dans des tems de guerre & de trouble. On nomma quelque Séculier, qui avoit de l'autorité & du crédit, pour tâchet de pourvoir à la défense des Eglises dans des tems de confusion.

Après ces Eclaircissemens sur les titres de l'Abé de Bonnont, que je soumets à vôtre examen, il faut, ce me semble, ajouter encore ici quelque chose de sa vie & de son caractère. Voici ce que je trouve là dessus dans nôtre Histoire de Genève. J'ai dit, que quoi qu'il eût été ésû Evêque, il n'eût pas l'Evèché. Le Batard de Savoie, qui l'avoit su-

<sup>\*</sup> Hift. du Concile de Trente, T. 1. pag. 736.

füplanté, lui dona une Pension, pour le dédomager des fraix qu'il avoit faits pour son élection. En 1526, il su fait Grand Vicaire de l'Evèque, & en cette qualité il ocupa la Maison de la Rüe des Chanoines, asectée à son Emploi. C'est la même où Culvin & Bèze ont logé successivement dans la suite.

Lors qu'en 1535, après un mûr éxamen, on eut résolu à Genève le changement de Réligion, les quatre Sindics acompagnés de quelques Conseillers, allérent, de la part du Conseil, chez l'Abé de Bonmont, Grand Vicaire. Il les atendoit avec tous les Chanoines, -& les Curés des Paroisses de la Ville. Les Députés leur aiant réprésenté les fortes raisons qu'on avoit de réformer l'Eglise, les Chanoines répondirent par la bouche de l'Abé, que leur intention étoit de vivre come leurs Prédécesseurs, & qu'ils privient qu'on leur hissait exercer leur Réligion en liberté. Mais les Députés leur déclarérent, que l'intention du Magistrat étoit qu'ils cessassènt de dire la Messe jusqu'à nouvel ordre. L'Abé ne pût se résoudre à abandoner l'Eglise Romaine. Il se retira dans fon Abaie de Bonnont. Il fit Metsieurs de Berne ses Héritiers, & il mourut vers le milieu de l'an 1537.

Nous devous lui rendre la justice de s'être

fait aimer & estimer à Genève, parce qu'îl avoit toujours marqué beaucoup de zèle pour les libertés de la Ville. Mais une tache dans sa vie, & qu'il partageoit avec bien d'autres Eclésiastiques de son tems, c'est un trop grand penchant pour le Sèxe. La Cronique scandaleuse a conservé de facheux Mémoires de son incontinence. Il avoit raison de craindre le Purgatoire, & d'avoir sondé un double Anniversaire, pour modérer un peu les slames qui le menaçoient dans ce Lieu d'expiation.

A la tête de la Fondation pieuse qu'il sit dans cette vue, on voit les Armoiries de la Maison de Gingin peintes fort proprement en Mignature. Je vai les blasoner ici en saveur des Curieux de ces Marques d'honeur des Familles nobles. Les F. F. de Ste. Marthe sont éxacts à les décrire, quand il s'agit de quelque Evêque ou de quelque Abé d'une Maison illustre. Pour marcher sur leurs traces, voici celles de Gingin.

Ecartelé, I. & 4. d'argent, au Lion de Sable: Le Champ semé de Billettes de même.

2. & 3. d'azur à trois Broïes d'or posées en face au Chef d'argent, au Lion issant de gueules, couroné armé & lampassé d'or. L'Ecu surmonté d'un Chapeau de Protonotaire.

Après ces particularités de la Vie de cet Abé, je dois mettre ici quelques éxemples des des Fondations qui se trouvent dans l'Obituaire de Boumont. On y voit quantité de Persones dévotes, qui, pour saire dire des Messes pour le repos de leurs Ames, donent aux Réligieux une certaine Some, quelquefois des Censes, des Dimes, quelque Pièce de terre, & suivant l'usage des anciens tems, quelques Homes taillables \*. Mais l'Aumone ou la Fondation, qui devoit faire le plus de plaisir à ces Moines qui étoient situés trop près du Jura, pour avoir des Vignes, c'est celle de quelques Pièces de Vin, & qui reviennent souvent dans ces Anniversaires \*\*.

On reproche quelquesois aux anciens Réligieux d'avoir choisi d'heureuses situations pour y planter leurs Couvens, & sur tout d'avoir jetté les yeux sur les meilleurs Vignobles, pour y fixer leur demeure. Les Moines de Bonmont doivent être à couvert de ce reproche. Ce Monastère sut bâti R

\*\* Au 23. Février. Assignata est nobis quedam catavata vini meri in Quadragesima annuatim in Refestobibenda, à Cellano in principio Quadragesima incipienda,

Di tronve au 28. Août. Oblit Humbertus de Pourmentou qui dedit nobis duos hommes saillabiles pro-Pirancia in Conventu facienda. Cette Pirance étoit quelque chose de plus que la Cussine ordinaire. Du Cangé air que c'étoit des Ocuss, du Poisson on quelque Mets semblable.

dans un lieu assez sauvage, & aparemment dans les Bois. On n'y voit aujourd'hui que de vastes Prairies, quelques Terres à grain, mais les Vignes ne paroissent qu'à une assez grande distance.

La Remarque du goût qu'avoient les anciens Réligieux, pour se situer à portée des bons Vignobles, seroit mieux apliquée à un Couvent du Païs de Vaud, qu'on apelloit Alta Crista ou Haut Crêt. Voici ce que vous en avés dit dans vôtre Abrègé de l'Histoire Eclésiastique du Païs de Vaud.

"Gui de Mailanie, Evèque de Laufanne, dona la permission à un nommé Guido, de fonder une Abaie de l'Ordre de Citeaux, proché du Village de Palaisieux en Latin Palatiolum, & il dona le lieu pour la bâtir. Elle sut apellée Haut-Crêt. Les Seimeurs Voisins donérent des Terres & des Dîmes à ces Réligieux. Ce Couvent étoit dans le Desaley qui est le meilleur Vignoble de tout le Païs \*. Les F. F. de Ste. Marthe n'ont pas oublié cette Abaie. Ils disent que c'est une Fille de Clairvaux, & qu'elle sut sondée le 14. Mars 1142. \*\*.

L'équité veut que nous ne dissimulions point ici, que les Réligieux ont trouvé des Apo-

Frag. 36. \*\* Gallie Christ. T. IV. p. 32.

Apologistes qui les ont désendus sur cette prédilection qu'on leur atribue, pour le voi-sinage des meilleurs Vignobles. On dit donc en leur faveur, que s'ils se trouvent quelque-sois heureusement situés, c'est parce qu'après s'etre établi dans un lieu, ils l'ont déscriché avec beaucoup de soin & de peine. Ils s'établissoient ordinairement dans des Forêts, & avec le tems ils y faisoient de bones Plantations. Vous leur avés rendu justice sur leur vie laborieuse. Dans ces tems-là, dites vous, les Moines ne vivoient pas dans l'oissoié des

Quelques Auteurs ont dit, que l'Ordre de Citeaux en particulier doit à la dévotion des Croisades, à ces fameuses Entreprises pour le recouvrement ou la défense de la Terre sainte, tous les biens qu'il possède. Il y a quelque sondement dans ce reproche. Mais il faut considérer, que le plus souvent les Terres qu'on donoit à ces Réligieux étoient incultes, & qu'ils les mettoient ensuite en valeur. Leurs Apologistes disent, qu'on leur fait tort quand on les acuse d'avoir enlevé, sous le prétexte de la dévotion, les Vignes des Séculiers. Les excellens Vignes des Séculiers. Les excellens Vignes des Séculiers ujourd'hui doivent être regardés come leur ouvrage.

Les Moines, après avoir défriché les Ters

tes qu'on leur avoit donées, fongérent après cela à défricher leur Esprit. Dans les VIII. & IX. Siécles ils comencérent de substituer à l'Agriculture l'ocupation de copier les anciens Livres. Ils s'apliquérent à transcrire les bons Ouvrages, mais principalement ceux des Péres de l'Eglise. Ils ne négligérent pas tout à fait les Auteurs Paiens, & on leur a l'obligation d'en avoir conservé la plupart. On peut les regarder come les Archivistes de la République des Lettres. Ils composoient aussi quelques Ouvrages. Ils écrivoient, sur tout, les Evénemens qui se passoient de leur tems. Ils étoient les Historiens de leur Siécle, & l'on a d'eux plusieurs Croniques, dont on a tiré de grands secours. Ils s'apliquoient même un peu aux Sciences, mais autant que la barbarie de ces tems-là le pouvoit permettre. Il faut convenir que les Lettres, dans le tems de leur plus grand obscurcissement, trouvérent une espèce d'azile dans les Monastères. Sans le fecours qu'on en tira, on auroit été fort embarasse dans le XV. Siécle, à leur rendre leur prémier lustre. Leurs Compositions ont de grands défauts: On y trouve les sentimens les plus bizares, mais c'étoit le mauvais goût de leur Siécle; ainsi ils méritent quelque indulgence. La reconoissance veut donc que

que nous louions les Moines de leur aplication à nous transcrire les célèbres Auteurs de l'Antiquité, & il est de la justice de rejetter sur le mauvais goût du tems où ils vivoient, ce qu'il y a de barbare & de grossier dans leurs Ecrits.

Il me semble que l'équité vent, que l'on parle ainsi des anciens Réligieux. Je voudrois bien pouvoir louer, de ce côté là l'Ordre de Citeuux, autant que celui de St. Reuoit. Mais on a remarqué que cette branche a forç peu enrichi la République des Lettres, & que les Cisterciens n'avoient pas beaucoup de gout pour l'étude. L'Abé le Beuf nous aprend dans une de ses Dissertations que dans le XII. Siécle on vit paroitre un Statut qui défendoit aux Réligieux de cet Ordre, de composer aucun Livre sans la permission du Chapitre Général. Dans les autres Ordres il est feulement défendu de publier des Livres, sans la permission des Supérieurs. Voici d'autres preuves du peu d'encouragement à l'étude. Dans cet Ordre on trouvoit mauvais qu'on voulut entendre les Langues favantes. Sur la fin du XII. Siécle le Chapitre Général ordone, que l'on punit un Moine qui avoit apris d'un Juif à conoitre les Caractères Hébraiques. On y étoit aussi de mauvaise humeur contre la Poesie. Il y avoit une dé-R 3 .

fense de lire les Poetes. Un Réligieux de Citeaux, qui avoit quelque étude, aiant reçû d'un de ses Amis une Lettre en Vers Latins, il la lui renvoia, disant, que la Poesse leur étoit désendue \*.

Les Bénédictins sont ceux qui se sont le plus distingué du côté des Sciences. Ils quitérent de bone heure le travail des mains pour s'apliquer à l'étude. Il y a eû une fameuse quèrelle là dessus, entre le Pére Mabillon & l'Abé de la Trape de Rancé. Le Bénédictin avoit composé un très bon Traité des Etudes Monastiques. L'Abé écrivit contre lui, & voulut lui prouver que St. Benoit avoit défendu l'étude a ses Moines. Dom Mabillon lui fit voir que les Sciences avoient fleuri de tout tems dans fon Ordre. La difpute s'échaufoit beaucoup, lors que Dom de Vert se mit entre les Combatans, & essaia de les mettre d'acord. C'étoit un Savant Réligieux de l'Ordre de Cluni. Il convenoit avec l'Abé de la Trape, qu'un Bénédictin qui observeroit sa Règle à la lettre, auroit peu d'heures dans la journée à doner à l'étude. Mais en même tems il acordoit à Dom Mabillon, que cette inobservance de la Règle, & la supression du travail de mains, est avantageuse à l'Eglise, qui en a sagement dispensé

Mos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.

les nouvelles Réformes, celles de St. Maur, & de St. Vanne. Par là ces Congrégations ont été en état d'enrichir le Public de quantité de beaux Ouvrages. En ce cas là la Dispense vaut bien la Loi.

le crois, Monsieur, que vous prononce, rés come Dom de Vert sur ce démèlé. On ne peut que louer les Bénédictins de St. Maur d'avoir quité le travail manuel, pour leurs travaux litéraires. Nous somes redevables à ces Savans Réligieux des plus belles Editions des Péres, & de quantité d'autres beaux Ouvrages, qui ont enrichi nos Bibliotèques. Leur nouvelle Edition de la Goule Chrétienne. qui a demandé une infinité de Recherches, & qui a été l'ocasion de ce Mémoire, sufiroit pour faire sentir l'obligation que nous ayons à ces laborieux Auteurs. Je suis &c.

P. S. J'ai dit que les Ecrivains de Citeauxe ne sont pas toûjours fort éxacts, lors même qu'ils font l'Histoire de leur Ordre. En voici une nouvelle preuve. Il m'est tombé entre les mains un Livre, qu'ils firent imprimer à Prague, au comencement de ce Siécle, sous le titre de Cistercium Bis-tertium. C'est un jeu de mots, par où ils ont voulu faire entendre que leur Ordre à 600. Ans d'Antiquité. C'en eft

R 4

est proprement l'Eloge Historique. On v. trouve un Chapitre sur les Princes & les grands Seigneurs qui l'ont illustré en y entrant. Dans ce rang est Humbert III. Comte de Maurienne. Vous savés qu'anciennement on apelloit ainsi les Ducs de Savoie. Ce Prince, dit l'Historien de Citeaux, fut marié deux fois, & n'eut point d'Enfans de ces Mariages. Il se retira à l'Abase de Haute Combe, qu'il avoit fait batir, & y prit l'Habit de l'Ordre. Mais sur les instances de ses Sujets, & même sur celles du Pape, il sortit du Cloitre, & épousa Perronèle de Bourgogne, dont il eut deux Enfans, Thomas & Eleonor. Après quoi, par le consentement de son Epouse, il retourna à Haute Combe, on il mourut dans la Profession Réligieuse, l'an 1201.

Rien de plus contraire à la vérité de l'Histoire que tout ce narré. Ce n'est point mubert III. qui a sondé l'Abase de Haute-Combe, que nous avons vû que St. Bernard recomandoit à Ardutius Evêque de Genève. Il y a fait tout au plus quelques réparations. Elle sut bâtie l'an 1125. Ce Prince alors ne saisoit que de naître. C'est Amédée III. son Pére, qui en est le véritable Fondateur. Il est vrai qu'Hombert III. encore jeune, eût qu'elleure pensée de se faire Réligieux & qu'il prit

prit même l'Habit dans l'Abaie d'Aups, dans le Chablais, Ordre de Citeaux; mais il le quita bientôt pour se marier, & ne le reprit plus dans la suite. Son prémier Mariage sut stérile, mais il épousa en secondes Nôces Germaine de Zeringen, dont il eut Agnès, qui fut acordée à Jean Fils d'Henri II. Roi d'Angleterre. Notre Historien de Citeaux lui fait épouser, en troisièmes Noces, Peronelle de Bourgogne. Autre erreur. Elle s'apelloit Beatrix de Vienne. Elle étoit Fille de Grand, Comte de Vienne. C'est de ce Mariage que paquit le Prince Thomas, Successeur d'Humbert. Bien loin de se retirer pour le reste de ses jours dans un Monastere, après avoir doné la naissance à cet Héritier, come on veut nous le faire acroire, Humbert eut encore une 4e. Femme, c'est Gertrude d'Alface, Fille de Thierri d'Alface, Comte de Flandre. Il ne mourut point dans l'Abaie de Haute-Combe l'an 1201. come le prétend ce Panégiriste de Citeaux, mais à Chamberi le 4. Mars 1188.

Apres avoir ainsi alteré l'Histoire, ce Moine conclut, je ne sai coment, que la Maison de Savoie est redevable à son Ordre d'avoir en des Successeurs. Ce n'est qu'en les quitant qu'Humbert pût se marier & avoir un Héritier. Cependant l'Historien ne laisse pas d'établir, avec un grand air de confiance,

que la Roiale Maison de Savoie doit son éxistence à l'Ordre de Citeaux. S'ils nous ont doné Haute Combe, dit-il, nous leur avons doné le Prince Thomas, de qui descend cette Illusire Maison. Qui ne voit qu'ils nous doivent du retour \*?

LET-

Debent Cistercienses Alsam Cumbam Sabaudiz, debent Duces Sabaudiz in uno Humberto Cisterciensi se aplos toramque Serenissimam suam Familiam toti Cistercio. Murua debita, sed imparia! Amplius enim est Cistercium dediste Sabaudiz Principes Successors, quam Sabaudiam Cistercio dedisse unam Altam Cumbam.

Cistercium Bis territum, Vetero-Pragæ 17.0. in folio-



d d

> de d ave & d

grets meg

apa



## LETTRE

A Mr. Loys DE CHESEAU, sur la Mort de Mr. DE CROUZAS.

Uclle triste nouvelle viens je d'aprendre, Monsieur, & quelle perte venons noue de faire! Mr. DE CROUZAS, vôtre Illustre Aieul, vient de finir une Carrière longue & brillante, & son Nom ne paroitra plus que dans les Fastes de la République des Lettres, qui le rendront immortel. Quoique son grand âge & ses insirmités ne lui permissent plus d'écrire & de composer, il vivoit, & les diférentes Académies, dont il étoit l'un des Ornemens, se félicitoient de voir encore dans la Liste de leurs Membres un Savant, célebre par la diversité, le nombre, & l'excellence de ses Ouvrages.

C'est à vous, Monsieur, qui avés hérité de son savoir & de ses talens, & qu'il aimoit avec cette tendresse que la conformité du goût & des inclinations rendoit plus vive, à qui il apartient d'éterniser sa mémoire & nos regrets. Mais permettés moi de mêler mes larmes aux vôtres. Vous savés les tèmoignages d'estime & d'afection que j'ai reçû de ce

grand Home, dans les derniéres années de la vie : Il comptoit pour beaucoup les éforts. que je faisois pour les mériter, & mon amour pour les Sciences & pour la Vérité. Semblable à ces Péres tendres, qui acordent le plus de secours à ceux de leurs Enfans qui en ont le plus besoin, les Lettres dont-il m'a honoré, ou son Cœur s'exprimoit avec la vivacité la plus afectueuse, étoient une source où je puisois les Avis les plus fages, & les Conseils les plus salutaires. J'ose dire qu'il m'a confié ses dernières Productions où brille le zele le plus ardent & le plus éclairé pour la Réligion, dont-il a respecté constamment les Préceptes: Il y démontroit l'infufifance du Déisme pour nôtre bonheur, & la supériorité que la Réligion Chrétienne a fur la Réligion naturelle, si suivie & si vantée aujourd'hui, quoi que si imparsaite, & si défectucule, même avec les dépouilles que Les Partisans ont l'audace d'enlever à la Révélation, qu'ils tâchent en vain de dégrader. Mr. de Crouzas avoit doné à son Ouvrage la forme d'Entretien, come plus agréable & plus intèressante. On y trouve ces beaux traits, qui caractérisent un grand Maitre; mais, la caducité de l'âge ne lui permit pas d'y mettre la derniére main. Il me permit d'en, faire un Extrait, que j'envoiai à Mrs. les Editeurs du Jonnal Helvétique. Je ne doute

point qu'ils ne se fassent un plaisse & un devoir de rendre homage à la mémoire de cet Home illustre, en laissant à la Postérité ce dernier Monument de son Esprit, & de son amour pour la Vérité. On peut dire que come il l'avoit aimée dès le berceau, ses derniers soupirs ont été pour elle. Les Lecteurs, j'en suis certain, admireront avec surprise, les traces & les étets de ce zèle qui l'animoit, come les Vosageurs contemplent avec étonement les ruines d'une Ville célèbre par sa grandeur, & par sa magnissence.

Quelques Critiques chagrins diront, peut tetre, qu'il auroit mieux fait de se reposer à l'ombre de ses Lauriers, & de ne pas rendre le Public témoin de la décadence de son Esprit; mais outre que cette prétendue décadence se fait à peine sentir, dans ses derniéres Productions, elles ne laissent pas d'être trés agréables & trés utiles, en leur suposant même un degré de beauté de moins que dans leurs ainées. Il croïoit qu'un Home de Lettres devoit éxercer sans cesse son Génie; que les derniers momens devoient être confacrés à la Vérité, & que si Vespasien avoit dit, qu'un Empereur devoit mourir debout, un Savant, mais sur tout un Savant Chretien, ne pouvoit remplir sa destination, que par des

des travaux continuels. Ecoutons le lui même fur ce sujet. On perdroit trop si je ne le fai-sois parler. On y verra le goût philosophique soutenir avec courage & avec dignité l'asoiblissement de ses sorçes, & en sentir la diminution sans regret; semblable à un généreux Athlète, qui a sourni sa Carrière, & qui encourage, par ses aplaudissemens, ceux qui sont encore dans la Lice.

Si un Home, dit-il, avançoit en âge, en conservant la vigueur de son Esprit, avec ses passions ambitieuses, mais dans un Corps trop insirme pour y satisfaire, il languiroit dans l'enmui & dans un état encore plus trifte que l'ennui, dévoré par des desirs impuissans, & par des mouvemens infructueux d'impatience; mais si après avoir joue son rôle, le mieux qu'il lui a été possible, il regarde sans jalousie les nouveaux Acteurs qui montent sur le Théatre; s'il est assés sage pour se réjouir de leurs succès, & pour les en féliciter; s'il va jusqu'à les instruire des finesses de son art; alors, il a la delicieuse satisfaction d'avoir rempli tous ses devoirs, & il est au dessus de sa réputation. Que l'Esprit de cet Home tombe ensuite dans la décadence, il trouvera, dans l'afoiblissement de ses organes & de ses idées, un repos qui lui étoit nécessaire. Dans cet état, il vieillit sans s'en apercevoir; il ne se trouve pas à plaindre: Le souvenir de ses OilOnvrages & de ses fonctions passées; tient plus du songe que de la veille. Ses Amis lui rendroient un mauvais service, en réveillant des idées qui ne feroient que le tourmenter.

L'Age n'interrompit point les Ocupations literaires de Mr. de Crouzas. On m'a aisuré. que dans son Domestique même, ses Conyerfations se tournoient presque toujours en Préceptes & en Leçons; tout lui en fournissoit le sujet, une lecture, une promenade, une simple fleur; il se faisoit lire régulièrement tous les jours quelques Chapitres de l'Ecriture Ste, & en fassoit lui même l'explication, avec cette clarté que l'on doit a la bonne Philosophie, & avec ce feu & cette énergie que done la Réligion, & qui font passer de l'Esprit au Cœur, les grandes Vé-rités qu'elle découvre. Il m'a eu dit que se promenant un jour à la Campagne avec son Auguste Elève, le Prince de Hesse Cassel, il lui parla avec tant de force de la Puissance & de la Sagesse de Dieu, à l'ocasion des preuves admirables qu'en fournit la contemplation de la Nature, que ce Prince frapé de ce qu'il venoit d'entendre, & ne pouvant résister à son émotion, embrassa tendrement son Gouverneur, & lui promit, en versant quelques larmes, de n'oublier jamais une Conversation si touchante & si instructive.

Je ne sus point surpris que cet Entretien eut sait une si sorte impression sur l'Esprit de ce seune & aimable Prince, Mr. de Crouzas s'exprimoit avec tant de seu, lors qu'il me raconta ce sait, qu'il me comuniqua une partie de son enthousiasme, & que je ne pus m'empecher d'etre émû trés vivement.

Je sai qu'on lui a reproché la beauté de fon Imagination, qui ornoit & embélissoit toutes choses; mais les règles de la Logique, celles même de la Géométrie, perdent elles de leur clarté & de leur évidence, pour être exposées avec quelque sorte d'agrément? Combien de Persones, qui ont été rebutées de l'étude de la Philosophie, par la secheresse à la sévérité de ses Préceptes! Ne doit - on pas avoir une grande obligation à ceux qui ont l'art d'en écarter les ronces & les épines, & de semer de sleurs la Route de la Vérité?

Tel étoit vôtre illustre Aïeul. Sa Logique, tant de sois imprimée, & toûjours redemandée, étoit pleine d'éxemples, qui en rendoient la lecture agréable & intèressante. Par là les Maximes & les Leçons qu'elle contient, étoient mises en quelque sorte sous les yeux, & se gravoient plus aisément dans la Mémoire. Son Traité sur le Beau; celui sur le Pyrrhonisme; le Livre de l'Education & de l'Esprit humain, Ouvrages immor-

immortels, dont les Censeurs mêmes ne peuvent se dispenser d'avouer les beautés, en critiquant quelques désauts; sont frapés au même coin, & ont eu le même succès. On y trouve quelques digressions, quelques écarts, on en convient; mais on peut dire à cet égard ce que Balzac disoit de ceux de Montague, que la route où il nous mêne en nous égarant, est souvent plus belle que celle où il avoit promis de nous conduire.

Je ne dirai rien sur l'Antiquité de la Noblessede Mr. de Crouzas, qualité étrangére, dont il n'avoit garde de s'en orgueillir. Je ne parlerai pas non plus de son amour pour la Tolerance, qui lui a causé bien des inquiétudes & des chagrins. Mais je m'arrêterai à ses Talens & à ses Lumiéres. On en a un tèmoignage trés autentique & trés honorable; c'est celui des Académies des Sciences de Bordeaux & de Paris, qui ont rendu justice à son mérite, en s'empressant à le recevoir dans leur Corps: Prix d'autant plus slateur, qu'étant Etranger, il ne le devoit qu'à la recomandation de ses Ouvrages.

Il étoit dificile de les lire fans acorder son sufrage à leur Auteur; tout y sentoit ce caractère d'honète Home, qui se fait aimer, mais qu'on chérit d'autant plus, qu'on a soi.

même plus de véritable probité. Aussi Mr. de Crouzas jouissoit - il d'une aprobation générale; & l'estime des Etrangers se réunissoit à celle de ses Compatriotes. Il comptoit parmi ses Amis & ses Aprobateurs, les plus grands Noms, les plus beaux Génies, les Persones les plus distinguées. Tant que la Comte Du Luc a été Ambassadeur en Suesse, il s'est fait un plaisir d'entretenir comerce avec lui, & il lui dona ensuite des tèmoignages bien manifestes de son souvenir & de son amitié. L'Illustre Cardinal de Fleuri l'honoroit aussi d'une bienveuillance trés particulière. J'ai vû une Lettre de ce Prélat, qui lui étoit adressée, où il lui parloit de ses Productions, en Home qui en faisoit beaucoup de cas, & qui en conoissoit bien le prix. Come il lui écrivoit, au comencement de la derniére Guerre, il lui disoit, que ceux qui la fouhaitoient, n'anonçoient & ne voioient que des Victoires & des Conquêtes, mais que pour lui, qui desiroit la Paix & la Prospérité de l'Europe, il redoutoit la désolation & les ravages, qui sont à la suite des Armes; que ceux qui voient la gloire qui les précède, ou qui les acompgne, n'aperçoivent pas toûjours la honte & les ésets funestes qui sont à la fin, & qui les rendent si terribles. Presque

Presque tous les Journalistes ont parlé avec éloge des Ouvrages de Mr. de Crouzas. Les Lettres du célèbre Rousseu sont toutes remplies de tèmoignages de l'estime & de la considéraiton que cet Auteur avoit pour lui. Ceux qui ont lû celles qui lui sont adressées, ont remarqué qu'elles sont les meilleures de cet illustre Poete: C'est que le degré d'estime que l'on a pour ce-lui à qui l'on écrit, est aussi le degré d'atention que l'on se done pour lui plaire.

Mr. de Crouzas nétoit étranger dans aucun genre de Litérature: Il crosoit que rien n'étrécissoit d'avantage l'Esprit, que de le renfermer dans des limites trop étroites, & que toutes les Sciences s'aident & se donent du jour les unes aux autres: Ainsi, sans avoir étudié l'Art poetique come Versissicateur, il l'entendoit come Philosophe, & il en raisonoit si judicieusement avec Rousseau, que ce Poete ne pût s'empècher de lui en marquer quelque surprise.

Mais si Mr. de Crouzas avoit ses Aprobateurs, n'avoit-il pas aussi ses Critiques? Et quel est l'Home de Lettres, qui se distingue dans son Art, qui en soit éxemt? La Providence permet que la Critique acompagne les Talens, ou pour les perfectioner, ou pour diminuer cette espèce de vanité qu'ils minser se 2 pirent

pirent que trop souvent, & qui les défigurent. Mr. de Crouzas se défioit à cet égard sagement de l'amour propre. Aiant été ataqué par Mr. de Vatel, sur le Sistème de Leibnitz, que M. de Crouzas regardoit come très dangereux, & très propre à ruiner la Liberté, il ne voulut pas répondre lui même à cette Censure. Quoi que si capable de resuter son adversaire, il en chargea un tiers.

Il ne tarda pas même à se repentir, d'être entré trop avant dans cette Quèrelle, & d'avoir poussé peut-être trop loin ses acusations contre Pope & Leibnitz: Il écrivit sur ce sujet, avec beaucoup de politesse, à Mme. la Marquise du Chatelet, qui avoit adopté avec une espèce de passion le Sistème de ce Philosophe. A l'égard de Pope, soutenu avec tant de véhémence & si peu de ménagement, par Waburthon, il lui fit une sorte de réparation. Par une modestie rare chez un Savant, il aima mieux s'acuser lui même de n'avoir pas bien saisi sa pensée, & d'avoir pris sérieusement ce que le Poete Anglois disoit, peut-être par enthousiasme, allégoriquement ou par ironie, que de lui atribuer des principes qui détruisoient & la Liberté & la Providence. Peut-être, m'écrivoit-il le 30. Juill. 1740., Pope, en assurant que tout est bien, veut-il simplement dire, que ce qui est un mal. poiur

pour une partie, mérite d'être apellé un bien par raport au tout; S que les maux phisques peuvent devenir des ocasions de bien moral, pour ceux qui voudront en prositer. Mr. de Cronzas n'étoit pas content d'aucune des Hypothèses sur l'Union de l'Ame & du Corps: Faurai, m'écrivoit-il, ocasion d'établir, que le Créateur a doné à l'Ame & au Corps des pouvoirs réciproques, mais limités. J'ai sur la Création continuée, des idées toutes diférentes du Sistème comun, qu'on a adopté avec trop de facilité.

A l'égard de la Logique & des autres Ouvrages du célèbre Wolff, il les trouvoit obfcurs; & plusieurs Persones pensent come lui. Le plus grand désaut d'un Ecrivain, c'est de ne pas se faire entendre assés clairement; de se servir de termes peu usités, ou de les sortir de leur signification ordinaire, pour leur en doner une ou arbitraire ou du moins très peu conue. C'étoit une des règles qu'il donoit dans ses excellentes Leçons de Philosophie.

Mr. de Crouzas vouloit que l'on s'exprimât avec beaucoup de netteté & de préoision, principalement sur des Matières abstraites & dissièles. Des mots, m'écrivoit-il, car ses Lettres sont pleines d'instruction; peuvent être les noms d'idées nobles, sublimes, pris séparément; mais il se peut que leur assemblage ne fasse pas naitre des idées qui se lient; Es que dépouilles d'une aparence sublime que la métaphore leur done, Es reduits a des Sinonimes simples, toute leur force s'évanouisse. C'est là un des Caractères qui distingue les émotions d'un Entousiaste, d'avec les idées Es les sentimens d'un Esprit raisonable, que la Vérité éclaire, anime Es dirige. Lors que, réduisant au vrai une période pompeuse, ce qu'elle avoit de grand tombe; cette grandeur n'étoit qu'aparente, Es uniquement propre à émouvoir ceux qui aiment ce qui éblouit. Maxime judicieuse que les Orateurs ne sauroient avoir trop présente!

Si je ne craignois la longueur, je citerois encore ce qu'il m'écrivoit sur le stile propre à la Chaire; il voulois une belle & noble simplicité; & il a réduit ses Préceptes en Exemples, dans ses excellens Sermons.

Il manioit le Stile ironique avec beaucoup de finesse; & il rendoit ses Leçons agréables, par le tour délicat qu'il savoit leur doner. Vous n'ignorés pas avec quel succès & quelle aprobation ses nouvelles Maximes sur l'Education ont été reçues, & quel éclat il a doné, come Professeur en Philosophie, à l'Académic de Lausanne.

Mais, Monsieur, les Eloges que le Public & la République des Lettres ont doné à vôtre Mustre Aieul, ne servent qu'à nous faire mieux sentir la perte que nous avons faite: Elle renouvelle celle que nous fimes, vous & moi, en perdant, il n'y a que trois Ans, Mr. Du Lignon, vôtre Oncle, & mon bon & célèbre Ami. Chaque Année nous enlève quelque chose de nos biens les plus précieux, car y en a-t-il quelqu'un au dessus de ceux que l'Amitié nous procure? Soulageons notre douleur en nous entretenant souvent des Vertus & des Lumiéres de nos Amis, que la Mort nous a enlevés. Quand le tems aura éfacé leurs Noms de la Mémoire des Homes, forçons les en quelque forte, à s'en fouvenir, en les rapellant sans cesse. Si le Monde venoit à les oublier, qu'ils vivent du moins dans nos Cœurs. Je fuis &c."

Genève le 1. Mars 1750.



## ₩3 ( 272 ) }

## **#6@3#**@#6@3#@#6@3#@#6@3#

EPITRE à Mr. de \*\*\* fur la Sagesse.

Ui, je sais bien que la Jeunesse, Est vraiment l'âge des plaisirs, Et que ce Printens, on sans cesse Se succèdent nouveaux desirs, Ne porte guère à la Sagesse. Toujours de concert avec nous, La Nature, dans ce bel âge, Nous inspire mille dégouts, Pour tout ce qu'on apelle sage, Et nous invite à faire usage D'un tems si charmant of si douce. Mais, tendre Ami, defiez vous: La jeunesse foible & volage, Trop pleine de la Volupté, Souvent aveuglément s'engage Sur un Océan où l'Orage, Se formant dans l'obscinité, Bientôt prêt à faire ravage, Eclate & fait faire Naufrage Lors qu'on se croît en sureté. Il n'est point de sécurité Sur un si dangereux Rivage. Heureux, belas! qui se dégago Du Monde & de sis vanité! Cher Ami, plus je l'envisage, Loin de lui rendre un fol homage,

Plus Jeu seus mon Cœur dégouté.

Douce, aimable tranquilité,
Nan, vom n'êtes point l'apanage
Des plaisirs d'un Monde emporté!
Qui s'y livre est dans l'Esclavage;
Qui les suit est en liberté.
Sourds au trop séduisant Langage
Que nom tient le Libertinage,
Som l'air Es le masque emprunté,
D'une innocente Volupté,
Craignons, armons nous de courage,
Fuions ce brillant étalage
Qui state la Cupidité.

Tels qu'on voit sur l'humide Plage Un Matelot, quoique enchanté, Des Flots, des Vents, craindre la rage; Et rapeller sa fermeté, Au moment, où sur le Rivage, La Sirene, au trifte présage, Par ses mélodieux accens, Veut interrompre son Valage; . Tels, Ami, dans notre jeune age, Fuïons les charmes séduisans, Des plaisirs qui flatent nos seus: Prenons la Vertu pour partage. La Sagesse est belle en tout tems; Et c'est sur tout dans la Jeunesse, Que de cette seule richesse, Il faut jetter les fondemens! A nôtre âge, de la Sagesse, Quand on n'a pas les sentimens, Dans une pefante Vieillesse,

Si nous conservons tous nos sens, Croiez vous que le Crime cesse? Non, souvent c'est notre foiblesse, Qui rend nos desirs impuissans.

Qu'un autre, au gré de ses caprices,
Sur un vaste Océan de Vices,
Promène ses égaremens:
Bientôt la Jeunesse s'éface;
La volupté s'éclipse es passe,
Avec tous ses amusemens.
Grand Dieu! Qu'aperçois-je en leur placé?
En lui quels tristes changemens!
Les frémissemens, les alarmes,
Les soupirs, les fraïeurs, les karmes,
Suite de ses débordemens,
Tout l'agite, tout le tourmense;
Il conoit ensin son erreur:
Hélas! plus son âge s'augmente,
Plus il sent croitre sa douleur.
Ani toucher de son molbeme

Ani, touchez de son malheur,
Plaignons un sort si déplorable;
Prévenons un destin semblable,
Et nourissons dans nôtre Curer,
Des Vertus le précieux germe.
Jusques à ce suneste terme,
Où nous descendrons chez les Morts,
Dociles à la Voix du Sage,
Cherchons le paisible avantage
De vivre & mourir sans remors.

#### 飛( 275 ) 器

EPITRE à Mr. le Conseiller R\*\*\*\*\*

ancien Ami de l'Auteur.

Her Ami, qui malgré le tems, Dans mon Cœw as gardé ta place, Mais qui n'éprouves point come moi la disgrace, Qu'avec eux amenent les ans; "Je vai t'aprendre ici quelle est ma destinée: Après soixante & quatre Hivers, D'une Vie un peu trop passée Dans le sein de Plaisirs divers, Je soutiens de mon mieux le reste méprisable; Je conserve assez de gaité; tt si s'avois plus de santé, Je trouverois mon sort passable. Sous l'Empire de la Raison, Mes grandes Passions sont bien assujetties, Ou plutôt, peut-être amorties: Bon fruit de l'Arriére-Saison! Aucun Plaisir bruiant n'entre plus dans ma Sphere;

La Table, ni le Jeune sont plus mon afaire;
De bons Livres, quelques Amis,
Gais, enjouez dans leurs dévis,
Sont les deux Biens que plus j'estime.
Meis souvent sur ces points, je me trouve en
desout;

Et par un trifte échange, innocente Victime, 'Deux Démons, tour à tour, me livrent un assautz L'un est assez bénin; c'est celui de la Rime:

L'autre est un Diable si pervers, Qu'en de certains momens où sa rage m'oprime, Il me rend, peu s'en saut, Citoïen des Enfers.

D'autres fois, ses traits moins amers, Ne vont qu'à m'empêcher de lire, Et plus soievent enter d'écrire:

Méchant tour, s'il en fut jamais! Quand le Démon rimeur m's bieu rempli la tête,

De ses Vers, tant bons que mauvais,

Qu'à les tracer ma main est prête,

Mon Diable est à l'afut, pour venir tout expres, Empécher ce que je projette:

Je crois qu'il se met dans l'Encrier.

A peine ai-je fait une ligne, Que le Traitre, Afronteur insigne,

Me fait quiter Plume & Papier:

Peut-ou voir humeur plus muligne? Quelquefois de bons Vers, dignes de voir le jour,

Par le vice de ma mémoire Se trouvent perdus sans retour:

Piquant afront, come on pent croire, Pour ceux qui d'Apollon hautent un peu la Cour! Par bonheur, toutefois, pour ma chère marote,

Quelques momens, que j'escamote A mon crüel Persécuteur,

Me laissent encor la douceur,

De rédiger, non pas sans peine,
Ce qui peut couler de ma Veine.
Mon Boureau s'apelle Vapeurs:
Il n'est nul Saint dans la Legende
Auquel on puisse sière Ofrande,
Contre ses brutales rigueurs.
Il a su mettre à bout Hipocrate & sa bande,
Qui n'ont pu, jusqu'ici, nealgré de grands labeurs,
Découvrir le secret de dompter ses sureurs.

Diable, va t'en, je t'en con ure;
Cesse de presser la Nature,
De m'envoier au Monument:
Elle saura bien, je t'assure,
Sans te, me mener surement
Vers le Lieu de ma Sépulture,
Où s'arriverai sans murmure,
Pourvû que s'aille doucement,
Sans être mis, à tout moment,
Par ta malice à la torture...
Mais, plus Tigre qu'auparavant,
Te prier, c'est te faire injure;
Rien ne stéchit ton Ame dure:
Autant en emporte le vent.

NEUCHATEL.

### NOUVELLES LITERAIRES.

LEs Piéces de Théatre sont actuellement celles qui sont le plus de bruit à Paris, & qui nous présentent, à peu près, au moins en France, les Nouvelles les plus intèressantes de la République des Lettres. Nous donames le Mois dernier quelques particularitez de l'Opéra de Zoroastre & de la Tragédie d'Aristomène, & nous nous engageames à doner ce Mois-ci, une idée de la Tragédie d'Oreste, par Mr. De Voltaire. Nous ne faurions micux tenir parole, qu'en donant l'Extrait de quelques Lettres de Paris, sur ce nouveau Poeme. On y verra les divers jugemens que l'on en a porté; on y trouvera des Policoneries, des Epigrames, & des Satires mordantes, peu dignes de la Litérature & de la Politesse Françoise; mais tel est le goût dominant, come on a déja pû le remarquer par divers traits répandus dans nos précédens Journaux, & come on achevera de s'en convaincre par ceux que nous donerons dans la suite. Voici le précis des Lettres dont il s'agit. On

On avoit annoncé pendant long-tems deux Tragédies nouvelles, (Electre & Catiliua) dont Mr. de Voltaire comptoit nous régaler cet Hiver, dans l'intention d'éfacer, disoit-on, la gloire que Mr. Crébillon s'est aquise par la manière dont il a traité ces deux Sujets. Cette Nouvelle avoit ocafioné plufieurs Epigrames, Pasquinades, Scènes & Avantures comiques. En dépit des Cabales, des Disputes, des Intrigues qu'il y a eu depuis lors entre les Voltairiens & les Crébillonistes, la prémière de ces deux Piéces parût au Théatre, dans le Mois de Ianvier dernier, sous le titre d'ORESTE. L'Auteur eût lieu d'être très mécontent de la prémiére Réprésentation : Cette Tragédie y fût siflée, & le Public ne voulût pas l'entendre jusqu'au bout. Mr. de Voltaire la retira & y fit des changemens; après quoi on en dona une seconde Réprésentation, à laquelle le Public étant revenu en foule, aplaudit beaucoup. Le prémier Acte fût bien reçû des Conoisseurs; le second excita de grands aplaudissemens; le troisième fût jugé froid & languissant; la fin du quatriéme réchaufa le Spectateur; & on trouva le cinquiéme fort mauvais. En général, il faut convenir, que les Amis du Poete donent trop d'Eloges à son Ouvrage, & que ceux de Mr. Crébillon outrent trop la Critique: C'est ce qui arrivera

toûjours lors qu'un Auteur de grande réputation remettra au Théatre un Sujet aussi conu, & dans lequel un Tragique illustre a fait verser tant de larmes. On comence par juger le procédé, avant que de juger la Tragédie. Les prémières impressions restent; & quand on resait, il faut faire mieux. C'est ce qui rendoit l'entreprise de Mr. de Voltaire également hardie & dificile; car il ne s'agisfoit pas seulement d'égaler Mr. Crébillon, mais de le surpasser, & de le surpasser dans le sujet qu'il a peut-être le mieux traité. Or plusieurs trouvent qu'il n'a fait ni l'un, ni l'autre. Quoi qu'il en soit, voici de quelle manière Mr. de Voltaire a traité son Sujet.

Ægiste, Amant de Clitemnestre, aiant, de concert avec cette Reine perside, lâchement assassissis Agamemuon, devient Possesseur du Trône & de la Femme de ce Prince infortuné. Le Tiran, qui a d'un prémier Mariage, un Fils nommé Plisthène, veut lui assurer sa Courone, par la mort d'Oreste, Fils unique d'Agamemuon. Electre, sa Sœur, qui prévoit le nouveau Crime de l'Usurpateur, fait enlever, de la Cour, Oreste, qui est encore Ensant. Elle le recomande aux Dieux & à un sage Gouverneur, qu'elle charge de le conduire en des Climats plus heureux, & de lui inspirer des sentimens dignes de sa

Naissance. Ægiste ne fait point mourir Electre. tant parce qu'il craint les nouveaux murmures du Peuple, que parce qu'il la destine secrètement en mariage à son Fils, qu'il fait adopter par Chtenmestre; & en atendant il retient Electre dans les fers, craignant qu'elle ne réveille par ses plaintes & par ses cris le courage des Sujets & des Amis d'Agamemnon. Electre a une Sœur cadette, nommée Iphise, qui est encore fort jeune & pleine de douceur: Le Tiran, qui conoit son caractère, permet qu'elle reste à sa Cour. Pamène, Vieillard rempli de probité & ancien Serviteur d'Agamennon, s'atendrit avec Iphise sur Ton fort & fur celui d'Electre; & c'est ici où l'Action comence.

Iphise, qui ignore la part que Clitemussere a en au Meurtre d'Agamennou; conscille à sa Sœur, qui survient, d'adoucir son Caractère, de se plier à son état, & d'engager Clitemussere par sa soumission, à changer son sort. Electre, qui ne respire que la vengeaux ce, rejette, avec indignation, le conseil de sa Sœur: Elle lui aprend tous les Crimes de Clitemussere, & lui sait une peinture éstaiante de l'Assalinat d'Agamennou, achevé par la main de leut Mére; elle en prend à tèmoin Paniène, qui ne consirme que trop son récit, Clitemussere, qui comenque à sentir des remoss,

agitée d'ailleurs par un Songe terrible, vient chercher quelque confolation en la compagnie de ses Filles. Iphise se jette à ses piés, & la suplie de retirer sa Sœur de l'Esclavage indigne où elle est réduite. Electre, loin de séconder Iphise, fait les reproches les plus viss à sa Mére, se répand en imprécations contre l'Usurpateur, & invoque le retour d'Oreste son Frére, son Roi, ce Héros, qui doit venger Agamemnon. Clitémnestre veut en vain ébranler sa fermeté; Electre en devient plus surieuse. Clitemnestre congédie ses Filles, en leur disant:

Vous pleurez dans les fers, & moi dans ma grandeur.

Laissez moi respirer.

Clitemnestre ne trouve pas plus de consolation avec Ægiste, qui vient la presser d'assister à la Fête qu'il prépare, pour célèbrer l'Aniversaire de son Couronement. Il la prie de revoir Electre, de lui anoncer son Mariage avec Plistène. Il croit que l'espoir de la Courone l'adoucira, & se félicite des espérances que lui done le Roi d'Epidaure, son Allié, sur la prochaine mort d'Oreste, qui est envelopé dans ses Etats, de saçon qu'il ne pent guères échaper à sa destinée. Clitennestre gémit à cette nouvelle. Ægiste lui en fait fait des reproches, & lui demande ce qui la rend si craintive, elle qui étoit si ferme à la mort d'Agamenmon. Clitennestre lui répond:

L'Amour brava les Dieux, la crainte les consulte.

Cependant Oreste & Pilade, son Ami, trouvent les moiens d'échaper aux poursuites du Roi d'Epiduare, & s'embarquent sur un Vaisseau, dans lequel ils essuient une Tempête horrible, qui les jette sur le Rivage de Micenes. Ils ne favent dans quel Païs ils fe trouvent, & déplorent leur malheureuse des. tinée, lors que Pamene se présente à eux & leur aprend qu'il est sous la Domination d'Ægiste. Oreste frémit à ce nom odieux. mais il ne se découvre point; il dit seulement. qu'il est Grec, & demande un azile au Vieillard, qui le lui acorde généreusement.

Clitemnestre, conformément aux Volontés d'Ægiste, vient annoncer un sort plus favorable à Electre, en lui promettant le Trône & la Main de Plisthène. Electre recoit la proposition avec horreur; elle demande avec transport des nouvelles d'Oreste. Clitemnestre. ne lui répond point. Cette malheureuse Sœur le croit mort & en devient plus furieuse. La Reine, qui la trouve inflexible, l'abandone à fon mauvais fort, & lui prédit des malheurs encore plus grands.

Iphise arrive alors, d'un air triomphant, pour annoncer à Electre l'arrivée d'Orese. C'est ici le plus bel endroit de la Piéce. Elle vient, dit-elle, du Tombeau de son Pérc, ou elle a vû une Epéc, signal de la vengeance, & toutes les marques d'un vrai respect. Hé, quel antre qu'un Fils, njoute-t-elle, viendroit paier un tribut si légitime & s'exposer à un péril si manifeste? Elle insinue qu'Oreste est fans doute un de ces Etrangers réfugiez chez Paniène. Electre, qui saisit d'aboid cette nouvelle avec avidité, ne peut contenir sa joie; mais elle retombe bien-tôt dans sa tristesse ordinaire, en réfléchissant à la proposition de sa Mére, qui n'est, suivant elle, qu'un signe trop, certain de la mort d'Oreste. Les deux Sœurs se retirent avec une égale désolation; ce qui termine le second Acte.

Ægiste soupçoneux, par le Crime éclairé, envoie chercher Pamène, l'interroge sur l'état, l'âge & la maissance de ces deux Etrangers. Pamène répond:

Je conois keurs malheurs, & non pas leur naissance.

Il sait seulement, ajoute-t-il, qu'ils sont Grecs. Egiste ordone qu'on les lui amène. Pamène obeit. Orestes qui a tué, en Epidaure, Plistène, Fils du Tiran, & qui a eu soin de recueillir, dans

dans une Urne, les Cendres de son Ennemi, s'avise de faire de ces Cendres un usage singulier; c'est de les présenter au Tiran come les Cendres du Fils d'Agamennion.

Electre vient pour voir les Etrangers. Oreste la reconoit à ses malheurs, & vout se découvrir; Pilade l'en empêche, & le fait souvenir de l'Oracle, qui lui a défendu de parler à Electre avant le tems qu'il lui a prescrit. Ces Etrangers, au lieu de la confoler, lors qu'elle demande des nouvelles d'Oreite, qu'elle apelle à tous momens, lui confirment sa most par leur silence, & en lui montrant l'Urne qui renferme ses Cendres. Electre basse l'Urne & l'arrose de ses larmes. Ægisse arrive dans ce moment. Les pleurs; les cris & la fuite d'Electre, lui aprennent la mort d'Oreste. Il en est encore plus convaincu, en interrogeant Oreste, qui se done lui même, d'une façon captieuse, come son propre Meurtrier. L'Usurpateur, que la joie d'un si grand Evénement étourdit, done, pour prix d'un tel Service, Electre en Esclavage à Oreste, & lui ofre les Tréfors qu'Agamemnon a raportés du Siège de Troïe. Oreste refuse les Trésors, & dit qu'Electre lui sufit. Ægiste demande l'Urne. Oreste répond:

Elle est à vous, Seigneur.

Quelques Persones trouvent cette expression admirable; & d'autres la trouvent comique.

Pamène, qui craint qu'Oreste ne soit découvert, vient l'avertir qu'il est dans un danger éminent; que le Roi d'Epidaure vient d'envoier un Courier à Ægiste, pour lui saire part de sa suite & de la mort de Plisthène. Oreste, Pamène & Pilade prennent les mesures nécessaires pour échaper à la vigilance du Tiran, & pour ranimer les sideles Sujets d'Agamemion. Ils se donent rendez-vous dans un lieu où ils doivent se rendre par trois chemins disérens.

· Electre qui ne peut parvenir jusqu'à Ægise, veut du moins venger la mort de son Frère, en tuant son prétendu Meurtrier, dont elle est Esclave. Oreste arrive dans l'endroit ou est Electre, qui est le lieu dont il est convenu avec Pilade & Pamène, a l'instant mème qu'Electre veut éxécuter son Projet. Elle s'est saise du Poignard que son Frère avoit mis sur le Tombeau d'Agamemnon, & c'est avec ce Fer, qu'elle veut trancher ses jours. Elle s'écarte, en voiant Oreste, pour le fraper à coup sur. Oreste gémit & prononce le nom d'Agamemnon; ce qui done de l'émotion à Electre, qui dit à part:

Les remors en ces Lieux, ont ils donc quelque empire!

Ce Vers de situation fait un grand éset.

dans le scin d'Oreste; mais il tombe de sa main. Oreste frémit du dessein & du danger. Electre s'écrie,

Ah! je crois voir en vous un Dieu qui m'épouvante!

Oreste ne peut plus se contenir, & c'est ce qui sait la reconoissance, qui seroit plus belle, si elle étoit mieux silée. Electre se livre à une joie sans borne, & dit ce beau Vers:

Oui , vous étes vion Maitre , Ægifte est obéi.

Pilade, & Pamène viennent chercher Oreste. Ils l'acusent d'avoir manqué de prudence & d'obésssance aux volontés des Dieux, en révélant sa Naissance à Electre. S'ils veulent se faire obéss, leur replique Oreste,

Qu'ils me donent des Loix, que je puisse acomplir.

A ce moment si touchant en succède un terrible, par l'arrivée du Tiran, qui fait arrèter Orese, Pilade & Panène. Electre perd presque le sentiment. Clitenmestre est éfraice, & Ægiste sort, en menaçant de faire périr ces trois Criminels. Alors Electre se jette aux piez de sa Mérc, pour demander la grace des Etrangers. Elle le fait d'une manière si touchante, que Clitennessre en est émue; & elle l'est sur tout à ces mots qu'elle lui dit,

L'un d'eux.... si vous saviez!... Tous deux sont malheureux.

Clitemnestre ne doute plus que l'un de ces Etrangers ne soit Oreste. Electre ne le peut dissimuler & demande sa grace: Elle osre mème d'épouser Pliphène à ce prix. Clitemnestre lui aprend sa mort. Juste Ciel! reprend Electre avec une joie impétueuse. Clitemnestre, après de nouveaux reproches sur son instexibilité, lui promet ensin la grace d'Oreste; ce qui satisfait cette tendre Sœur, & termine le quatrième Acte, dont la fin est admirable.

Le cinquiéme comence par une Scène entre les deux Sœurs, qui témoignent leurs inquiétudes sur le Sort d'Oreste. Æziste, qui est implaquable, arrive avec Clitennestres Iphise se jette aux piez du Tiran, & invite Electre à en faire autant. Quelle honte pour les Filles d'Agamemnon! répond elle avec vivacité. En bien je la surmonte, continue-t'elle: Je ne le ferois pas pour moi; mais tout doit être permis, pour sauver un Frére si cher. Ægiste n'en devient que plus inflexible, & insulte à la douleur d'Eletre, dont la fierté vient de se démentir. Clitennestre se joint à ses Filles. Mème refus de la part du Tiran. Alors cetté Re ne indignée lui dit : Tu me conois & je vai redevenir' Clitennestre.

Un Garde vient annoncer à l'Usurpateut qu'Oreste est reconu, & que sa présence est nêcessaire pour empêcher qu'on ne le désivre. Egiste sort surieux, en protestant qu'il va le faire périr avec ses Complices. Les Sœurs, au désespoir; ont de nouveau recours à Clitenniestre. Dans cet instant Pilade vient annoncer qu'Oreste est désivré & reconu Roi de Micènes. Il ajoute que le Tiran est chargé des meines Fers dont on avoit souillé les mains du nouveau Roi. Chitenniestre court pour sauver son Mari, en disant, qu'elle veut remplir, s'il se peut, les devoirs d'Epouse & de Mére. Electre & Iphise veulent être témoins du Triomphe d'Oreste. Elles en sont empechées par Pamène, qui fait le récit des horreurs qui se passent, & de l'opiniatreté de Clitemnestre, pour sauver la vie d'Æziste.

Enfin Oreste paroit, non come un Hétos vengeur de la mort de son Pére, ni come un Roi reconu par ses Sujets; mais come un Malheureux pénétré du Parricide qu'il vient de comettre. Il a frapé par tout, & à tué, sans le vouloir, sa Mére, du même coup dont il s'est défait du Tiran. Il plaint son Sort, acuse les Dieux, quite le Trône, & veut partir seul pour la Taparide, ou il doit expier son Crime. Pilade l'acompagne, malgré lui; & la Piéce finit par deux beaux Vers sur l'Amitié.

Telle est l'Analise d'une Pièce qui a fait grand bruit. Plusieurs acuseut l'Auteur d'avoir tiré les plus belles situations, les endroits les plus touchans & les coups les plus frapans de sa Tragédie, des autres Poetes DramatiJournal Helvétique .

\_ 290· ques, entr'autres de l'Electre de Mr. Crébillons & de la Tragédie d'Amasis, par Mr. de la Granze-Chancel. Ils trouvent aussi que la Verlification ne se soutient pas par tout également: Il y a, dit-on, des Vers, qui sont dignes de l'Auteur de la Hemiade; mais il y en a aussi de profaiques & de trés médiocres. Les Crébillonistes se sont sur tout déchainés contre cette Piéce, & ils ont répandu, à cette ocasion, des Vers trés satiriques. En voici quelques uns.

CENTURIE de Nostradamus, sur la Tragédic d'Oreste, par Mr. de Voltaire.

Quand en sept cents cinquante on entrera, Et qu'au Théatre un Enfant on verra; Cet Enfant là quasre Péres aura; Avec cinq Membres au jour il paroitra, Quatre assés laids, l'autre horrible seru.

EPIGRAMME sur le même sujet.

Le succès de Sémiramis Fut l'ouvrage de vos Amis. Malgré leurs Vaux, dans vôtre Oreste, Votre declin se numifeste: Cette Pièce est votre Attila \*. Permettez qu'on vous dise, bola! Craignez d'imiter ces Coquettes, Qui voulant plaire à soixante ans, Ne plaisent que par leurs Cornettes, Et font oublier leur Printenes. Demiére Piéce de P. Corneille.

. AUTRE contre le même Auteur.

Voltaire, qui se croit le sublime, le rare, Et dont l'acharnement, aussi sou que bizare, Veut à sorce écraser le sameux Crébillon, N'est qu'un Rimeur pillard, plein de présontion, Qu'il faudroit relèguer aux Fréres St. Lazare\*, Puis que ses Oeuvres sont à la correction.

Il paroit encore à Paris une Pièce poliçone faite contre ce célèbre Auteur, par quelqu'un de ses Enemis & Envieux, dont le nombre est trés grand. C'est une Lettre d'Aggrégation de l'Académie des Anes. Voici cette Plaisanterie. Gilles, Blaise, Job, Martin, par la grace d'Apulée, & Jous l'Autorité de Midas, Grands-Maitres de l'Ordre, Societé, Suprème Tribunal, Protecteurs de l'Académie des Anes du Roïaume, à tous nos Sujets, Associez, Fréres, Amis & · Confréres en Aneries, & autres qui ces présentes verront, SALUT. Savoir faisons, que vi la Requête à Nous présentée par François-Marie. Arrouet de Voltaire, Peintre, Philosophe, Géomètre, Astronome, Poete, Historien, Grammairien, Theologien, Mathématicien, Phisicien, Musicien , Académicien, Epicurien , Athée , Paien, Chrétien, Luthérien, Janféniste, Moliniste, Comédien Ec. Ec. Ec. par laquelle il Now expose, que le desir qu'il a d'être Membre de tous les Carps, l'aiant engagé à travailler depius long-tems, pour mériter nos fufrages; il a Maifon de Concaion à Paris.

présioné de nôtre silence à son égard, que nous ne l'avions pas encore jugé digne d'entrer dois notre illustre Compagnie; mais que ne perdant point de vue le projet qu'il a formé de devenir à la fin notre Confrére, il s'est déterminé à retravailler, repolir, racomoder, tronquer, nutiler, piller Es remettre sier le Théatre, à l'usage de Nous & des Notres, les Poemes Tragiques de quelques autres Auteurs, & notamment Semiramis, Electre, Catilina, d'un nonnué Crébillon, que nous avons toújours méprifé, & qu'il espère qu'un travail auffi singulier, joint à plufieurs autres Aneries recomandables parmi Nous, lui mériteroient une Place dans notre Académie : Vu ladite Requete.... ensemble la réprésentation de deux des susdite Pièces, la Philosophie de Newton, mise à nôtre portée, les deux superbes Temples du Goût & de la Gloire, bâtis par l'Exposant, & quelques autres Ouwrages de sa façon, qui hei ont atiré, de la part des Gens de Cour, les caresses qu'on fait ordinairement à nos Messagers, qui ne vont pas asses vite au Moulin: Vis son ardeur à poursitivre en Justice les Impertinens, qui osent ataquer sa réputation & critiquer l'embonpoint de son Individu; Vû ses Réflexions sur des Véritez reconües, 🕏 qu'il traite de Mensonges; Vis enfin mille autres Aneries qu'il a faites & fera, & qui l'ont reidu , le rendent Ele rendront à juniais reconunt. dable parmi Nous: O U I le Raport..... Nous

de notre certaine ignorance & pleine puissance, avons admis & admettons, avons azereze & aggregeons à nêtre Illustre Compagnie ledit Arrouet de Voltaire, & hui avons doné & donons, otroïé & otroïons , la Place de Notre Conseiller, Traducteur ancien & moderne : Enjoignons à tous les Anes du Roiaume, nos Sujets & Confréres, Associez étrangers ou regnicoles, de le regarder come un des Membres de notre Confeil Académique: L'ur comundons très expressement de se tenir à la Porte des Spectacles, six heures avant l'ouverture, les Jours qu'ils sauront qu'on doit réprésenter ses Pièces, de s'empurer de toutes les Places, & particulièrement du Parterres dy doner le ton, d'aplandir à toute outrance, come s'ils étoient paies pour cela, sans autre zaison que, C'est du Voltaire; en un mot de le soutenir en toutes ocusions, en dépit des Siflets, Browhahas , Petarades , Tintamare, Pasquinades, & même en dépit du Bons-Sens; A la charge par lui de ne se point négliger dans les Traductions, Rapsodies & Corrections nécessaires qu'il nous donera, & de travailler Catilina, come il a fait Oreste, c'est-à-dire, come un franc Eloial Ane doit faire. Mandons à tous les. Ignorans aïans droit & Séance dans nos Justices . . . de faire observer les Présentes, & jouir le dit Arrouet de Voltaire du privilège & benéfice d'icelles, nonobstant Clameur de Baudet, Chartres Areadiennes, Hauffemens depaules,

Siflets & Lettres à ce contraires; ear tel est notre Amissement. Doné à Montmartre \*, l'An de notre Règne l'innombrable. Signé, Maitre ALIBORON; & plus bas BAUDET Sécrétaire.

Voila de quelle manière on voudroit ravaler un Home qu'on ne pouvoit se lasser d'admirer & de louer, il y a quelques Années. Il n'y a persone, pour peu qu'il s'intèresse à la gloire de la République des Lettres & de ceux qui en ont fait l'ornement & le soutien, qui ne doive être faché de le voir traiter si indignement. Mais il semble, que par ce déchainement général contre Mr. de Voltaire, le Public veuille lui rendre ce qu'il a fait lui même au célebre Rousseau, dont, malgrétout ce qu'il en a dit, on admirera toûjours, les inimitables Poesies, tant qu'on parlera & qu'on entendra la Langue Françoise.

Quiconque rit d'autrui,
Doit s'atendre, à son tour, que l'on rira de lui,
Molle R. E.

Finissons ce long Morceau sur les Piéces de Théatre, & sur leurs Auteurs, par un SONNET nouveau, contre ceux qui condamnent la Comédie.

PASTEURS, qui nous dannez dans vos Sermons févéres, Le Sage dit, qu'il est des momens pour prier, D'autres momens pour rire, & d'autres pour pleurer \*\*; Pourquoi nous imposer des règles plus aussères?

Montagne près de Paris, couverte de Moulins, &c. d'Anes, qui servent à porter la Farine & le Plâtre.

Pa Salomon, Eclésiafte Ch. III.

Sur le Théatre on peut badiner, folâtrèt, ` En jouant des Humains les divers Caractères; Dans l'Eglise on ne doit que gemir, ioupirer; L'un est te Lieu des Ris; l'autre l'est des Missères.

Cependant tous tes jours, près d'un secré Pilier, On voit mille Etourdis & rice & babillez : Abohfles plûtôt ce sacsilège Ex-mple

Le Seigneur, qui jadis condamna le Peché, N'empêcha pas les Jeux au milieu du Marchés Il ne chasse que ceux qui profanoient son Temple.

### GREER ZERRED

LE DEPOSITAIRE trompeur & parjure, puni d'une maniere frapante.

Histoire arrivée à PARIS, au Mois de Février passé.

N Négociant de Paris, qui ne pouvoit faire honeur à ses Afaires, par une suite du dérangement du Comerce & par de mauvaises confiances qu'il avoit faites, étoit obligé, depuis environ trois Mois, de se tenir caché & de ne sortir que les Fètes & Dimanches, dans la crainte que ses Créanciers ne le fissent emprisoner. Pendant qu'il vivoit ainsi avec sa Femme & sa Famille, dans un état d'indigence & d'amertume, il recût, d'un de ses Débiteurs, une Lettre de Change à vue de L. 1200. qu'il regarda come un secours du Ciel. Il prétendoit, au moien de cette Some modique qui étoit pour lui un Trésor, vivre avec un peu plus d'aisance dans son Mènage, & reprendre un peu plus de liberté, pour va-

quer à ses Afaires, en s'arrangeant avec deux de ses Créanciers les plus ardens à le poursuivre. La joie renait dans cette infortunée Famille. Le Marchand court chez le Banquier sur lequel sa Lettre de Change étoit tirée, & il en reçoit le montant. En revenant il passe chez un de ses Amis, à qui il fait part de cette petite bone fortune. Cet Ami le retient à diner. Le Repas fut long, & lors que le Marchand voulut s'en retourner chez lui, son Ami prétendu le retint encare, sous le spécieux prétexte, que ne l'aiant point vû depuis plus de trois Mois, il ne devoit pas le priver si tôt de fon agréable compagnie. Il se rend à cette stateuse raison; on se remet à table, & on le retient jusques à neuf heures du soir. Le Négociant voulant alors se retirer, le faux Ami y confentit, en lui réprésentant néanmoins, que cétoit avec peine qu'il le laissoit aller, qu'on le retiendroit plus long tems, si l'on ne craignoit d'inquieter son Epoule; mais il ajouta, que, puis qu'il faloit qu'il s'en retournat, il ne devoit pas s'exposer li tard, avec un Sac d'argent dans les Rues de Paris qui fourmilloient de Filoux & de Voleurs; qu'il étoit déja affés malheureux, sans courir risque de le devenir d'avantage; enfin on conclut par lui conseiller de laisser son Argent, & de l'envoier ou venir chercher

le lendemain. Quelqu'envie que le Négociant ent de l'emporter avec lui, il fe rendit à la priére & aux folides raisons de son ami, chez qui il le laissa.

Le lendemain, la Femme du Négociant, qui avoit été informée de ce qui s'étoit passé la Veille, n'eût rien de plus pressé que de courir chez le Dépositaire, pour retirer la Some que son Mari y avoit laissée. Vôtre Mari Madame, lui dit ce saux Ami, en contresaisant l'étoné; Vôtre Mari, hier chez moi! Il faut qu'il soit devenu sou, pour s'être sorgé une pareille Chimére. Il y a plus de trois Mois que je ne l'ai vû! Coment es à quel propos m'auroit-il doné ce que vous me demandez? Allez vous avez rêvé tout cela; es je ne sai point dequoi vous voulez me parler.

Un pareil Compliment, fait dans les facheuses circonstances où se trouvoit cette. Femme & son infortunée Famille, la pénétra de la plus vive douleur. Ne pouvant tirer d'autre Réponse du Dépositaire, elle n'eût de ressource qu'à ses larmes, & retourna chez elle toute éplorée; ne sachant que dire, ni que penser: Conoissant son Mari, elle ne pouvoit se figurer, qu'il lui est joué ce mauvais tour & engagé à faire à saux cette démarche humiliante: Envisageant d'un autre côté l'Ami de son Mari sur le pié d'honête Home, elle ne pouvoit croire qu'il fût affés Scélerat pour lui nier un Dépôt, dont cette Famille avoit un besoin si pressant. Le Négociant, à cette afligeante Nouvelle, ne fût pas moins atrifté que sa Femme. Ils étoient l'un & l'autre dans la plus douloureuse consternation, lors qu'un autre Ami les vint voir, & les trouvant dans cet état d'abatement, il voulut absolument en aprendre la cause. Quand on la lui eût dit, il eût de la peinc à sc persuader que cette Persone, qu'il conoissoit, fût capable d'une Action si noire; mais voiant que la douleur dans laquelle son Ami & sa Femme étoient come absorbés ne pouvoit être contresaite, il entra avec chaleur dans leurs intèrets. & leur jura, ou qu'il périroit, ou qu'il leur feroit rendre leur Argent.

Ce généreux Ami sort à ces mots, & du même pas, il va trouver le Dépositaire, auquel il redemande les 1200. Livres, dans des termes, qui ne lui laissoient que le choix, ou de les rendre, ou de se batre en Düel avec lui. Les Homes capables de faire des bassesses sont ordinairement sans courage. Prendre le parti de se batre n'étoit pas du goût de cet Ami faux & trompeur. Rendre l'Argent, & s'avoüer coupable d'une friponerie lui agréoit encore moins. Se tenir simplement sur la négative, c'étoit trop peu, pour arrêter la fou-

gue du Demandeur; il faloit au moins des Sermens dans les formes. Le Scélerat en fit des plus éxécrables, acompagnés d'imprécations, & jura, fur tout ce qu'il y a de plus facré, qu'il n'avoit vû, ni la Persone, ni l'Argent qu'on lui demandoit, & que quoi qu'il pût lui en arriver, il ne pouvoit dire autre chose, parce que c'étoit la pure vérité.

Il alloit continuer lors qu'il tomba roide mort aux pieds de celui qui lui redemandoit le Dépôt. Cette Mort subite, arrivée dans le tems qu'il prononçoit ses faux Sermens & ses horribles Imprécations, fit une si forte impression sur sa Femme, qui étoit présente à ce Démêlé, qu'elle ne douta point, que la Providence n'eut voulu punir, d'une maniore visible & éxemplaire, la Tromperie & le Parjure de son Mari. Saisse de crainte. elle se jetta aux genoux de celui qui lui re-demandoit le Dépôt; elle le conjura de lui pardoner, & qu'elle alloit lui restituer le funeste Argent qui avoit atiré au Défunt un si terrible châtiment, & qui seroit toûjours pour elle un sujet de désolation. En éset elle lui remit les L. 1200. & cet Ami zèlé en les reportant chez le Marchand, y ramena la joie, qui en avoit été bannie, & ils admirérent le jugement de Dieu dans cette ocasion. Un Evénement si extraordinaire a fait grand bruit dans Paris.

#### **-અર્રિજ્ઞારિક જ સ્વરિજ્ઞ જ સ્વરિજ્ઞાનિક**

LETTRE de Mr. D. S., Docteur en Médecine de la Faculté & Universite de Paris, en réponse à celle que Mr. Fine, Maitre Chirurgien à Genève, lui a écrite touchant les Maladies de l'Urèthre.

IE réduis, Monsieur, à deux Articles prin-J cipaux ce qui fait le sujet de la Lettre dont vous m'avez honoré, en date du 6. Janvier. Je satisfais à vôtre curiosité par le détail de ma Réponse, & je vous envoierai par le départ de la prémiére Diligence, une quantité sufisante de Bougies, pour travailler aux Cures dont vous me faites mention: L'expérience que vous en ferés vous même vous convaincra, s'il vous restoit quelque doute de l'éfet infaillible d'un tel Spécrifique. Pour ce qui me concerne, vous savez, Monstew, qu'aiant été apellé, par ma vocation & . mon goût particulier pour la Médecine & la Chirurgie, à l'exercice de ces deux Professions qu'une coutume bizarre & de faux préjugez ont féparées dans la pratique; j'ai recueilli · avec soin tout ce qui s'est composé de meilleur dans l'une & l'autre de ces Sciences, & j'ai joint à la Théorie, une Pratique d'autant plus . soutenue que mes soins heureux m'ont mérité quelque réputation, principalement dans le traitement des Maux vénériens, dont j'ai vû maintefois des suites si sunestes, que l'en-

vie de rémédier à des accidens auffi facheux m'a servi d'un puissant motif, pour redoubler - mon zéle & mes recherches. Quant à ce qui regarde la Vérole ou autre Maladics, qui participent de sa nature, le Mercure bien administré fusit pour les déraciner, & on est sur cet Article parvenu aujourd'hui à un point de Science si décidé, qu'un Médecin ou Chirurgien, sage & expert, peut atendre de ses foins une guèrison parfaite: Mais si on a trouvé le Spécifique fouverain pour ces Maux là, il n'en est pas de même quant aux Gonorrhées, mille fois plus à craindre pas leurs funestes suites, que les Maladies qui cedent aux Onctions Mcrcurielles: Il est d'un usage constant & reconu, que le Mercure échoue dans les Gonorrhées; il détruit le Virus vénérien, s'il est introduit dans le sang, mais Ion secours est infufisant, je dirai meme inutile, pour fondre les Carnosités & détruire les Callosité, qui à la suites des Gonorrhées maltraitées se forment pour l'ordinaire dans le Canal de l'Urethre, & parviennent à en fermer ou rétrécir si fort le Conduit, que l'Urine ne trouvant plus fon cours ordinaire, fait des ravages surprenans & ocasione une mort promte & doutoureuse, si la sonde ne pourvoit à son évacuation. Le fameux Mr. Diran est come vous le marquez, Monsieur, le prémier qui ait trouvé un Spécifique à des accidens aussi dangereux, par l'introduction de

fes Bougies, qui fondant les obstacles formés par les anciens Ulcéres, les dissipent asses, pour que le Canal de l'Urethre reprenant sa primitive forme, remplisse aussi sa prémière destination: Mais quelque important que soit le service que Mr. Daran a rendu au Public par un Secret aussi avantageux, j'ai crû qu'il étoit possible de le rendre plus essentiel.

Le prix excessif que Mr. Daran met à ses Cures, & l'écoulement que j'ai vû diverses fois rester aprés la fin de l'Opération, ont été les motifs qui m'ont déterminé à rechercher ce fameux Secret & à le perfectioner. après l'avoir trouvé. l'en suis venu à bout, à la fuite d'un travail affidu; & la conoissance que j'ai, en fait de Composition médicale, m'a fait aller plus loin que Mr. Daran, aiant ateint, dans les Bougies que je compose, un tel degré de perfection, que je garantis, qu'aprés le traitement il ne restera, ni suintement, ni écoulement, ni aucun autre simptome de quelque nature qu'il soit. C'est une expérience que j'ai toûjours faite avec fuccés fur les Persones mêmes, qui étoient sorties des mains de Mr. Daran, avec une continuation d'écoulement. Je ne prétens point au reste, à l'imitation de ce femeux Chirurgien, composer un Volume des Cures que j'ai faites, ni me ruiner en fraix d'impretsion; je ne suis pas même encore déterminé à aficher mon nom, je ne sai point si les instances de mes

Amis prévaudront sur la peine que je m'en suis toûjours fait, mais la réputation que j'ai pû m'aquerir ne sauroit insluer sur mon Secret, qui est le même, dans le sond, que celui de Mr. Daran; le prix, & quelque degré de persection en sont toute la diférence. Mais come toutes mes assurances sur l'ésicacité du Spécifique que je vous adresse n'auront jamais le degré d'évidence que l'expérience produit, c'est aussi a elle que je renvoie le Public.

Permettez, Monsieur, avant que je finisse ma Lettre, que je vous prie de ne pas trouver mauvais, que je ne vous consigne une certaine quantité de mes Bougies, que sous les conditions que vous traiterez les Pauvres gratis, & les Riches ainsi que les Aisés, au prorata de leurs facultés, sans qu'il soit question d'imposition tiranique & odieuse, & qu'en second lieu, vous ne receviez aucune récompense qu'après l'entière guèrison: Ce sont les Loix que je me suis imposées, & auxquelles je vous prie de vous soumettre pour ma propre satisfaction. C'est avec une parsaite estime que je vous prie de me croire, Vôtre &c.

A Paris le 18. Janv. 1750. D.S. Médecin.

Mr. Fine, Maitre Chirurgien à Genève, & Chirurgien de l'Hôpital François, avertit le Public que Mr. D.S. Dosteur de la Faculté & Université de Paris, lui a fait parvemir le Remède enoncé dans la Lettre ci-dessus, & que toutes les Pertones qui se trouveront actuellement afcétées de Gonorrhées, ou qui en aient eu autrefois se sentent quelque embiras dans le Canal de l'Urèthre, ou conservent encore quelque écoulement, pourront s'adresser à lui cu droiture, à Genève: il est logé à la Grand-Rüe.

## LOGOGRIPHE.

D'Evine un mot, Lecteur, qui t'ofre une Maison, Où I on trouve platins & chagrins à foison; \$1 I on coupe en deux parts le four que je combine, On decouvre dans I un un Mont de Palestine; Plus une Ville affise au dessus du Leman, Où sans être Germain, on jargone Allemand. Prenant quatre sur sept, il en vient par rubrique Cite dans la Toscane, autrefois République. Que l'on en mêle six, il en nait un l'endart A qui l'amour du gain fait braver maint hazard. Tires cinq & places à propos châque signe, Paroit un Grec adroit, ou plûtôt fourbe insigne. Arrangez autres cinq, & vous aures un nom Qu'a Rome denigra l'éloquent Ciceron Cherche à present, Lecteur, éxérce ton génie, Et contente à loisit ton goût & ta manie.

ECRITURE est le mot de l'Enigme du Mois passé.

# $T \cdot A B L E$

SUite de la Réponse de M. de Bochat aux Observat	ions
critiques fur fes Memoires.	2(3
Recherches fur l'Abaie de Bonmont.	236
Lettre fur la mort de M le Professeur de Crousaz.	259
Epitre fur la Sagesse.	272
Autre à M. le Conseiller R.	275
Analise de la Tragédie d'Oreste par Mr. de Veltaire.	278
Epigrammes & Pieces satiriques à cette ocation.	290
Lettre d'Aggrégation de l'Académie des Anes.	291
Sonet fur la Comédie.	294
Le Dépositaire trompeur & parjure puni d'une ma	
niere frapante.	295
Lettre d'un Médecin de Paris à M. Fine Chirurgies	
à Genève.	300
Logogriphe.	304